

RÉUNION DU LUNDI 1^{er} DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 1^{er} décembre à 10 heures 06 dans la salle Max Lejeune de l'Hôtel des Feuillants située 53 rue de la République à Amiens, sous la présidence de Mme Christelle HIVER, Présidente du Conseil départemental.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pascal BOHIN

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Laurent BEUVAIN, M. Arnaud BIHET, M. Jean-Michel BOUCHY, M. Christophe BOULOGNE, Mme Virginie CARON-DECROIX, Mme Sabine CARTON, Mme Zohra DARRAS, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, M. Bertrand DEMOUY, M. Frédéric DEMULE, Mme Valérie DEVAUX, M. Guillaume DUFLOT, Mme Esra ERCAN, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme Monique ÉVRARD, M. Frédéric FAUVET, Mme France FONGUEUSE, M. Stéphane HAUSSOULIER, M. Claude HERTAULT, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDÉ, M. Wilfried LARCHER, M. Jannick LEFEUVRE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Guillemette QUIQUEMPOIS, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, M. Jean-Jacques STOTER, Mme Nathalie TEMMERMANN, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST

EXCUSÉS : Mme Margaux DELÉTRÉ, Mme Josiane HÉROUART, Mme Valérie KUMM, Mme Guislaine SIRE, M. Laurent SOMON

Le quorum étant atteint, Mme la Présidente ouvre la séance.

Elle salue les membres de l'Assemblée ainsi que les anciens Conseillers généraux et départementaux présents dans l'assistance.

Mme la Présidente rappelle que la séance est retransmise en direct sur le site Internet et les réseaux sociaux du Département, et invite les membres de l'Assemblée à prendre connaissance des documents remis sur table qu'elle liste et décrit.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : Mme DELÉTRÉ pour M. JARDÉ, M. BEAUVARLET pour Mme CARON-DECROIX, Mme KUMM pour M. BOULOGNE, Mme HÉROUART pour M. PIOT, M. SOMON pour Mme HIVER et Mme SIRE pour Mme ÉVRARD.

Mme la Présidente soumet à l'approbation des membres de l'Assemblée le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2025, qui leur a été préalablement adressé, et a été affiché à l'entrée de la salle des délibérations. Il est procédé au vote à main levée du procès-verbal, qui est approuvé à l'unanimité.

Mme la Présidente donne lecture de son discours, qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Les présidents de groupe donnent lecture de leurs discours respectifs.

(L'intégralité des interventions des présidents de groupe figurent en annexe au présent procès-verbal : M. BEUVAIN au nom du groupe « Gauche démocrate républicaine » ; Mme ERCAN au nom du groupe « Avenir solidaire et durable » et M. FAUVET au nom du groupe « La Somme en commun »).

En réponse aux propos précédemment tenus par M. BEUVAIN, Mme DEVAUX rappelle avoir partagé sur ses réseaux sociaux, le 16 octobre dernier, un entretien de M. Jean-Louis BORLOO évoquant les difficultés budgétaires de la France et relevant notamment des problèmes structurels d'organisation politique et administrative. En réponse à une suggestion d'un auditeur de supprimer les Conseils départementaux, elle précise avoir invité chacun à réfléchir sur la création d'un Conseil territorial regroupant compétences départementales et régionales, tout en réaffirmant son profond attachement au Conseil départemental qui est pour elle « une collectivité de proximité et de solidarité ».

Après avoir rappelé les niveaux du déficit public (100,4 milliards d'euros au 30 juin 2025) et de la dette (3 400 milliards d'euros, soit 115,8 % du PIB) en France ainsi que le taux élevé de prélèvements obligatoires (46,1% du PIB contre 41,7% en moyenne dans la zone euro et 34% dans les pays de l'OCDE), Mme DEVAUX souligne la nécessité d'interroger l'organisation institutionnelle du pays qui a une incidence directe sur le budget. Évoquant la complexité du « millefeuille territorial », source d'incompréhension, elle estime envisageable que les conseillers départementaux, très proches des habitants du territoire, évoluent vers les conseillers territoriaux à qui seraient confiées des compétences élargies permettant ainsi de renforcer l'efficacité de l'action publique.

Après avoir remercié Mme DEVAUX pour ces précisions, Mme la Présidente revient sur certains propos tenus par les membres de l'opposition.

Sur le plan budgétaire, elle rappelle, tout d'abord, que les décisions attendues au niveau national, en particulier celles relatives au projet de loi de finances 2026, auront des conséquences directes sur la collectivité et sur l'ensemble des Départements. Néanmoins, Mme la Présidente souligne que les efforts réalisés depuis 2015 pour rétablir le budget, permettent aujourd'hui au Département de sauvegarder sa capacité d'agir dans le cadre de ses compétences obligatoires, notamment en faveur des solidarités.

Mme la Présidente affirme que le budget supplémentaire présenté témoigne de la volonté de la majorité départementale de poursuivre une stratégie d'investissement. Elle illustre son propos en évoquant les budgets en augmentation significative dans les domaines de l'enfance et la famille (+7,64 M€), de l'insertion, du logement et de l'emploi (+1,4 M€), de l'autonomie des personnes âgées et handicapées (+6,7 M€), ainsi que pour les collèges et les actions éducatives (+177 000 €). Elle rappelle l'effort consenti pour l'entretien des collèges, avec une moyenne annuelle multipliée par quatre entre 2016 et 2024 par rapport à la période précédente.

Répondant aux critiques de l'opposition exprimées à l'encontre de la stratégie budgétaire choisie, Mme la Présidente insiste sur la nécessité de maîtriser le fonctionnement et la gestion financière du Département. S'adressant à M. FAUVET, elle précise notamment que le financement des dépenses de fonctionnement par l'emprunt n'est pas conforme aux règles de la comptabilité publique et rappelle la nécessité de préserver l'excédent budgétaire, entamé à hauteur de 24% en 2024, et la capacité d'épargne brute, tout en anticipant sur l'avenir afin d'éviter les situations difficiles actuellement rencontrées par d'autres Départements. Elle précise que le budget supplémentaire présenté vise à ajuster les recettes et les dépenses aux besoins, dans le respect de la sincérité budgétaire.

Enfin, elle réaffirme sa combativité afin de « mener le département à bon port » à l'horizon 2028, sans compromettre la qualité du service rendu à la population, et salue l'engagement et l'innovation des services départementaux.

En sa qualité de secrétaire de séance, M. BOHIN annonce le dépôt de six amendements, de cinq vœux et d'une motion qui seront examinés à l'issue des débats sur les rapports.

Mme la Présidente invite les membres de l'Assemblée à se référer au tableau des risques de conflits d'intérêts, déposé sur table.

25.1.39 AFFECTATION DU RÉSULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2024 – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.1.41 FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE - RÉPARTITION DU PRODUIT 2025 – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

M. TONOLLI s'interroge sur les critères de calcul permettant de définir l'éligibilité des communes au fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle.

Mme de WAZIERS apporte des éléments de précision.

Mme la Présidente indique que les éléments détaillés sont disponibles dans le rapport, accompagnés d'un tableau récapitulatif qui contient des données transmises par les services fiscaux sur le fondement desquelles la liste des communes éligibles au fonds est arrêtée.

M. TONOLLI souligne, à la lecture du tableau, des incohérences entre la réalité socio-économique de certaines communes et le mode de calcul appliqué par les finances publiques. Il insiste sur la complexité de ces mécanismes qui, selon lui, sont difficiles à appréhender, tant pour les élus que pour les citoyens.

Faisant ensuite écho à l'intervention précédente de Mme DEVAUX qui évoquait un nombre d'élus trop important en France, M. TONOLLI exprime son désaccord sur ce point. Selon lui, la forte implication des citoyens dans les processus électoraux témoigne d'une vitalité démocratique du pays et d'un engagement collectif au service des territoires. Il estime que le binôme Département-communes est « le plus efficace et le mieux appréhendé par les habitants », tout en invitant à s'interroger davantage sur le rôle et l'efficacité des intercommunalités et des régions.

M. STOTER s'interroge sur les raisons ayant conduit à la modification du dispositif de sortie du fonds de péréquation, ainsi que sur le nombre de communes concernées et les conséquences d'une réduction qui s'appliquera désormais sur deux années au lieu de trois précédemment.

Mme de WAZIERS indique que la révision du dispositif résulte de la diminution de l'enveloppe budgétaire allouée qui ne permettait plus de maintenir la pratique précédemment suivie. L'objectif exprimé à travers le choix arrêté est de diminuer le nombre d'années de versement pour les communes non éligibles afin d'éviter une baisse trop significative des dotations pour les communes demeurant éligibles.

M. STOTER sollicite la communication du nombre de communes concernées par la sortie du dispositif en 2024.

Mme de WAZIERS indique que les chiffres lui seront transmis ultérieurement, et ajoute que la révision du mécanisme de sortie répond à une demande du contrôle de légalité, dont la lettre pourra être communiquée aux élus qui le souhaitent.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 14

NPPV : 2 (Mme BENEDINI-POLLEUX et M. STOTER)

**25.1.42 OPÉRATIONS FINANCIÈRES - ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES
(MISSION 1) – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

**25.1.43 OPÉRATIONS FINANCIÈRES - OUVERTURE DE CRÉDITS AVANT LE VOTE DU BP 2026 -
Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

M. STOTER exprime ses réserves quant à l'absence d'affectation d'un montant au budget annexe Fonds de solidarité logement (FSL) tant que sa suppression n'a pas été actée par un vote. Il relève également que la présentation du budget supplémentaire reste tardive, bien que justifiée par le vote du budget primitif en avril. Faisant écho aux propos de Mme la Présidente selon lesquels l'opposition ferait preuve de déni ou de cécité, M. STOTER rappelle que la pertinence des propositions formulées par l'opposition dépend directement de l'exhaustivité de l'information disponible au moment des débats.

Enfin, M. STOTER regrette la récurrence des remarques autour du collège Jules Verne à Rivery. Tout en reconnaissant le coût élevé de cette construction Haute Qualité Environnementale (HQE), à mettre en perspective, selon lui, avec les économies de fonctionnement, qui ont pu être réalisées durant la récente période de hausse des factures énergétiques, il témoigne des retours des enseignants, des personnels et des élèves qui y reconnaissent unanimement l'amélioration de la qualité de vie.

Mme la Présidente souligne que le sujet du collège de Rivery est régulièrement abordé, non de son fait, mais parce qu'elle doit répondre aux interventions des membres de l'opposition qui allèguent régulièrement le manque de moyens alloués aux collèges.

S'agissant du budget annexe FSL, Mme la Présidente précise que son intégration au budget principal dans le cadre de la présente séance permet d'éviter l'ouverture de crédits spécifiques avant l'adoption du budget primitif 2026, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.1.44 PILOTAGE ET MOYENS (MISSIONS 1 ET 2) – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

M. FAUVET s'interroge sur les motifs et conditions du potentiel remboursement anticipé de l'emprunt d'un montant de 43 millions d'euros, considérant que cette somme aurait pu permettre de réaliser des investissements. Il annonce que le groupe « La Somme en commun » s'abstiendra sur ce rapport.

Mme de WAZIERS précise qu'aucune décision n'a été prise à ce jour et que l'objectif poursuivi est d'augmenter l'épargne de la collectivité et ainsi envisager de nouveaux investissements.

Évoquant les retards de versements de la taxe d'aménagement attendus de la direction des finances, M. STOTER souligne les conséquences pénalisantes pour le budget départemental qui contraint la collectivité à intégrer ces retards dans la gestion budgétaire, ce qu'il regrette.

M. STOTER réitère, par ailleurs, la demande formulée par les membres de l'opposition de consacrer un million d'euros au budget participatif du Département.

Mme la Présidente indique que les contraintes financières doivent être prise en compte dans la définition de tous les dispositifs, et s'imposent également dans le cadre des politiques volontaristes tel que le budget participatif.

Concernant la taxe d'aménagement, elle précise qu'aucune garantie de versement par l'État n'existe à ce jour, Départements de France envisageant à cet égard d'engager une action collective contre l'État. Dans une telle hypothèse, Mme la Présidente exprime d'ores et déjà son souhait d'associer le Département de la Somme à un tel recours, déplorant les conséquences des dysfonctionnements de l'administration étatique sur la capacité financière du Département et la mise en œuvre des politiques départementales.

M. STOTER rappelle que chaque budget participatif du Département est réalisé sur deux exercices, ce qui signifie que les montants évoqués ne représentent pas une enveloppe annuelle.

Clôture du débat, Mme la Présidente souligne que la création du budget participatif a été décidée à l'initiative de l'actuelle majorité départementale.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 15

NPPV : 2 (Mme BENEDINI-POLLEUX et M. STOTER)

25.1.45 MESURES DE GESTION RESSOURCES HUMAINES – Mme Sabine CARTON, rapporteure, conclusions adoptées

Mme CARTON présente les propositions du rapport examiné.

M. FAUVET renouvelle sa demande relative aux modalités d'affectation des véhicules de service.

Afin de garantir une gestion rationnelle du parc automobile en fonction des besoins des postes concernés, Mme la Présidente précise que les règles d'attribution des véhicules de service avec remisage à domicile ont fait l'objet d'un réexamen récent et que les propositions lui ont été soumises. Elle indique que les règles applicables seront rappelées prochainement.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

**25.1.46 RAPPORT SOCIAL UNIQUE DE LA COLLECTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024 –
Mme Sabine CARTON, rapporteure, prise d'acte**

Mme CARTON présente les propositions du rapport examiné.

M. STOTER sollicite l'établissement d'un document synthétisant les données principales du RSU.

Mme CARTON accueille favorablement cette demande.

Mme la Présidente ajoute que la maquette du RSU émane du Centre de gestion et que le bilan social contient des données complexes mais essentielles sur la situation des agents et des services.

Après avoir souligné l'intérêt et la qualité du document présenté, M. FAUVET exprime une inquiétude s'agissant de la place croissante des agents contractuels dans les effectifs de la collectivité. Il suggère qu'une analyse soit effectuée afin de comprendre les causes et les impacts d'une telle évolution.

Mme la Présidente invoque trois éléments de nature à justifier la hausse du nombre d'agents contractuels au sein de la collectivité : d'une part, la nature même de certaines missions qui nécessitent le recours à des agents contractuels, telles que celles qui sont exercées par les assistants familiaux, recrutés en contrat à durée indéterminée ; d'autre part, le nombre d'agents se présentant aux concours de la fonction publique territoriale, en diminution ; enfin, une rémunération dans certains cas plus avantageuse pour les agents contractuels que pour les agents titulaires.

L'Assemblée départementale prend acte du rapport social unique de la collectivité au 31 décembre 2024.

**25.1.47 RAPPORT ANNUEL 2024 SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES –
Mme Sabine CARTON, rapporteure, prise d'acte**

Mme CARTON présente les propositions du rapport examiné.

L'Assemblée départementale prend acte du rapport annuel 2024 sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

25.1.48 REVALORISATION DU RSA AU 1^{ER} AVRIL 2025 – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

Mme la Présidente rappelle le contexte d'adoption de la délibération du 23 juin 2025 qualifiée de « symbolique » : bien que non conforme à la réglementation, elle s'inscrivait dans un mouvement de contestation collective des Départements de France face à la revalorisation du RSA, décidée unilatéralement par l'État mais financée par les Départements.

Assimilant la position évoquée à une « opération de com. » M. FAUVET exprime des réserves sur une méthode qui, selon lui, conduit à « se servir un peu des difficultés des plus fragiles pour alimenter le bras de fer » avec l'État. Il invite, à l'avenir, à ne pas mettre en lumière les contentieux engagés par le Département à l'encontre de l'État en stigmatisant les personnes concernées.

Mme la Présidente réfute fermement les propos de M. FAUVET. Elle salue, par ailleurs, le travail mené en la matière par M. BOUCHY, Vice-président en charge de l'insertion, du retour à l'emploi, du logement et de l'habitat, rappelant que 88% des bénéficiaires du RSA se déclarent satisfaits du dispositif expérimental mis en œuvre. Enfin, Mme la Présidente insiste sur la nécessité de faire preuve de courage politique face à l'État lorsque ce dernier impose des charges nouvelles sans concertation préalable ni compensation financière.

M. BEUVAIN confirme la pertinence du désaccord exprimé par les membres de l'Assemblée à travers la délibération du 23 juin 2025 qui, selon lui, a permis de faire entendre aux bénéficiaires du RSA et à l'opinion publique le mécontentement du Département et à mettre en lumière les responsabilités de l'État dans le financement du RSA. Il rappelle qu'en privant le Département des moyens financiers, l'État met en difficulté tant les collectivités que les personnes concernées. M. BEUVAIN considère qu'il n'a jamais été question de priver les bénéficiaires de leurs droits mais d'exprimer une nouvelle fois un mécontentement à l'égard de l'État, afin qu'il assume ses responsabilités en matière de solidarité.

Mme la Présidente rappelle qu'il y a deux ans, le Département avait estimé le montant total des sommes dues annuellement par l'État de 800 millions d'euros.

Tout en confirmant la nécessité d'obtenir de l'État la juste compensation des politiques d'insertion du Département et en assurant Mme la Présidente du soutien que pourra apporter son groupe à toute demande faite à l'État d'assumer ses responsabilités, Mme ERCAN considère que le mécontentement n'aurait pas dû être exprimé à travers le vote d'une délibération. Elle affirme, néanmoins, ne pas remettre en cause la position de la Présidente ni le travail mené par M. BOUCHY en matière d'insertion, mais insiste sur la nécessité d'éviter d'alimenter les divisions dans la société.

Mme la Présidente considère qu'en l'espèce la communication faite autour de la délibération a eu un effet pédagogique car elle a permis d'expliquer aux bénéficiaires du RSA et, plus largement aux citoyens, que le financement du RSA relève du budget départemental et non de la Caisse d'allocations familiales (Caf) qui notifie les montants. Elle remercie les membres de l'Assemblée pour le soutien collectif exprimé pour « faire front face à l'État ».

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.1.49 SPL VALLÉE IDÉALE DÉVELOPPEMENT – Mme Brigitte LHOMME, rapporteure, conclusions adoptées

Mme LHOMME présente les propositions du rapport examiné.

Ayant relevé des variations dans le chiffre d'affaires de la Société publique locale Vallée Idéale Développement (SPL VID), M. FAUVET s'interroge sur la part des moyens consacrés par la structure aux projets relevant du mandat confié par le Département.

Mme la Présidente rappelle que la structure a pour mission de porter et de mettre en œuvre les projets qui lui sont confiés par le Département lorsque les ressources internes sont insuffisantes.

Mme LHOMME évoque quelques études en cours et propose à M. FAUVET l'organisation d'une réunion afin de lui transmettre des informations précises.

M. FAUVET précise que son inquiétude porte sur la capacité financière, et non technique, de la SPL à mener à bien des projets d'aménagement de grande envergure, soulignant que le niveau d'endettement de la société demeure élevé, au-delà, selon lui, de son chiffre d'affaires annuel.

Mme la Présidente confirme qu'un bilan des projets portés par la SPL lui sera présenté, et souligne que des opérations d'envergures ont d'ores et déjà été menées à bien par la société.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 2 (MM. de JENLIS et RENAUX)

(La séance, suspendue à 12 heures 34, est reprise à 14 heures 27)

PRÉSIDENTE : Mme Christelle HIVER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pascal BOHIN

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Laurent BEUVAIN, M. Jean-Michel BOUCHY, M. Christophe BOULOGNE, Mme Virginie CARON-DECROIX, Mme Sabine CARTON, Mme Zohra DARRAS, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, M. Bertrand DEMOUY, M. Frédéric DEMULE, Mme Valérie DEVAUX, M. Guillaume DUFLOT, Mme Esra ERCAN, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme Monique ÉVRARD, M. Frédéric FAUVET, Mme France FONGUEUSE, M. Stéphane HAUSSOULIER, M. Claude HERTAULT, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDÉ, M. Wilfried LARCHER, M. Jannick LEFEUVRE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Guillemette QUIQUEMPOIS, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, M. Jean-Jacques STOTER, Mme Nathalie TEMMERMANN, M. Angelo TONOLLI

EXCUSÉS : M. Arnaud BIHET, Mme Margaux DELÉTRÉ, Mme Josiane HÉROUART, Mme Valérie KUMM, Mme Guislaine SIRE, M. Laurent SOMON, Mme Julie VAST

Le quorum étant atteint, Mme la Présidente reprend la séance.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. BIHET pour M. LEFEUVRE, Mme HOLLEVILLE-MILHAT pour M. HAUSSOULIER, Mme HÉROUART pour M. PIOT, M. SOMON pour Mme HIVER, Mme SIRE pour Mme ÉVRARD, Mme VAST pour M. TONOLLI, Mme DELÉTRÉ pour M. JARDÉ et Mme KUMM pour M. BOULOGNE.

Compte tenu d'un potentiel conflit d'intérêts sur le rapport suivant, Mme la Présidente cède la présidence à M. Olivier JARDÉ.

25.2.28 ENFANCE ET FAMILLE (MISSION 3) – M. Olivier JARDÉ, rapporteur, conclusions adoptées

M. JARDÉ présente les propositions du rapport examiné.

Mme QUIQUEMPOIS évoque les travaux en cours menés par la Mission d'information et d'évaluation sur la protection de l'enfance. Tout en soulignant que les membres de la Mission ont encore beaucoup à faire pour établir l'état des lieux, rencontrer les enfants confiés et les personnels et formuler les préconisations, elle remercie les services mobilisés.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 5 (M. BOUCHY, Mmes HIVER, LHOMME, MARTIN, RAGUENEAU)

Mme la Présidente reprend la présidence de la séance.

25.2.29 INSERTION LOGEMENT ET EMPLOI (MISSION 4) – M. Jean-Michel BOUCHY, président, rapporteur, conclusions adoptées

M. BOUCHY présente les propositions du rapport examiné.

M. TONOLLI se réjouit de l'augmentation des enveloppes allouées qui témoigne du succès croissant des dispositifs. Il sollicite néanmoins des explications quant à l'accroissement du nombre de demandes d'aide à la rénovation du parc de logements privés dégradés, le contexte immobilier actuel étant, selon lui, peu favorable, à la concrétisation de tels projets immobiliers.

M. BOUCHY indique que l'augmentation des demandes est favorisée grâce à l'accompagnement des équipes sur le terrain ainsi qu'au renforcement des actions de communication en direction des Samariens.

M. FAUVET salue l'engagement et le travail mené par M. BOUCHY et les services départementaux ainsi que les effets positifs de l'accompagnement mis en place notamment à travers les actions menées contre l'habitat indigne qui répondent à une véritable demande. Abordant le sujet de l'expérimentation du RSA rénové, il souligne les résultats qui demeurent encourageants sur les territoires initialement concernés, mais s'interroge sur la mise en œuvre effective et pérenne de la généralisation du dispositif, et notamment sur les critères d'éligibilité des bénéficiaires et le financement de cette généralisation.

M. BOUCHY rappelle que, lors d'une précédente réunion, l'Assemblée départementale a mobilisé les moyens financiers nécessaires à l'accompagnement renforcé de 6 000 bénéficiaires du RSA. Il souligne que, malgré des inquiétudes initiales concernant le territoire d'Amiens Nord, la situation s'est avérée satisfaisante, ce qui a été constaté lors de la visite en septembre 2025 de Madame Yaël BRAUN-PIVET, Présidente de l'Assemblée nationale, ce constat ayant impulsé la généralisation du dispositif sur l'ensemble du territoire.

M. BOUCHY reconnaît toutefois que l'accompagnement de l'État pour assurer le financement de la généralisation reste une préoccupation, l'objectif étant d'augmenter le nombre de bénéficiaires du RSA ce qui est subordonné à un soutien supplémentaire de l'État.

M. BOUCHY met en avant l'efficacité des équipes départementales qui œuvrent en collaboration avec France Travail, sous l'impulsion de Monsieur Benoît PETIT, Directeur départemental de la Somme. Il conclut son propos en rappelant que le Département est en tête au niveau national s'agissant des retours à l'emploi par la conclusion de contrats de travail d'une durée de six mois ou plus.

M. BEUVAIN salue la création récente, au sein de la Préfecture de la Somme, d'un service dédié au traitement du logement indigne, ainsi que la mise en place d'une ligne téléphonique « Signal Logement », à la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) en lien avec l'Agence départementale d'information sur le logement de la Somme (ADIL 80). Il souligne néanmoins la nécessité de poursuivre les efforts afin de rendre ces initiatives plus efficaces.

Évoquant l'adoption de la charte des droits des bailleurs sociaux, M. BEUVAIN sollicite l'établissement par ces derniers d'un bilan d'activité retraçant les actions et améliorations réalisées au regard des attentes précédemment exprimées par le Département.

Mme la Présidente confirme l'opportunité de l'évaluation sollicitée qui, selon elle, est prévue dans la charte adoptée.

M. BOUCHY témoigne des actions engagées par les bailleurs sociaux dans le département et propose d'organiser une réunion avec ces derniers afin d'évoquer les problématiques rencontrées sur le terrain et le bilan sollicité.

Mme QUIQUEMPOIS témoigne des bonnes relations entretenues avec les bailleurs sociaux, et cite l'exemple d'une réunion organisée récemment par l'AMSOM Habitat qui a permis d'établir un dialogue constructif entre les locataires et le bailleur.

M. BOUCHY confirme que les bailleurs sociaux poursuivent leurs efforts dans le domaine de la réhabilitation des logements afin notamment de remédier à diverses dégradations ou situations d'insalubrité. Il conclut son propos en s'engageant à organiser la réunion sollicitée par M. BEUVAIN.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 12 (M. BIHET, Mme de WAZIERS, M. HAUSSOULIER, M. HERTAULT, Mme HOLLEVILLE-MILHAT, Mme LHOMME, Mme MARTIN, M. NOIRET, Mme SIRE, M. STOTER, M. TONOLLI et Mme VAST)

**25.2.30 AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES (MISSION 5) –
Mme Françoise RAGUENEAU, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme RAGUENEAU présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

**25.3.14 ESPACES NATURELS (MISSION 6) - CONVENTION ASSISTANCES TECHNIQUES
2026-2028 – M. Franck BEAUVARLET, rapporteur, conclusions adoptées**

M. BEAUVARLET présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

**25.3.15 AMÉNAGEMENT (MISSION 7) – M. Pascal BOHIN, rapporteur, conclusions
adoptées**

M. BOHIN présente les propositions du rapport examiné.

M. TONOLLI exprime des réserves quant à l'élargissement de l'axe complémentaire au-delà de 10% des enveloppes cantonales du Fonds d'appui aux communes (FAC), alors que dans certains cantons, une sélection entre des projets ambitieux a dû être opérée, faute de fonds suffisant.

Dans un contexte prochainement marqué par les élections municipales, M. STOTER regrette le retard pris pour définir la nouvelle politique territoriale et relaye les incertitudes de certaines communes qui auraient aimé connaître les taux de subvention applicables dans le cadre du FAC pour 2026 afin de pouvoir définir le plan de financement de leurs futurs projets.

En réponse à M. TONOLLI, Mme la Présidente indique que la modification du dispositif du FAC vise essentiellement, en cette fin d'année, à solder les enveloppes dédiées sur l'exercice 2025 en soutenant des communes qui n'avaient pu l'être au cours de la période triennale. Elle précise que la souplesse proposée dans le présent rapport n'a pas vocation à être généralisée dans le cadre de la définition de la future politique territoriale, les projets définis dans les territoires devant « correspondre aussi aux priorités départementales ».

Mme la Présidente affirme que l'aide aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sera maintenue dans le cadre de la future politique territoriale avec un taux de subventionnement maximal envisagé entre 20 et 25% qui sera fixé lors du vote du budget primitif 2026. Elle précise qu'une réunion d'information à destination des maires et présidents d'EPCI sera organisée en mai 2026 afin de présenter la politique territoriale pour la période 2026-2028.

M. BOHIN ajoute que les conseillers départementaux continueront à déterminer les montants et taux d'intervention.

M. BEUVAIN remercie Mme la Présidente d'avoir intégré des élus départementaux des cantons d'Amiens et d'Abbeville aux commissions consultatives relatives aux projets portés par ces communes et d'avoir ainsi pris en compte la demande de l'opposition formulée en ce sens.

Mme la Présidente accueille positivement la remarque de M. BEUVAIN et confirme sa volonté d'associer les élus de tous bords aux réflexions qui sont menées dans l'intérêt général, au-delà des désaccords et visions politiques différentes.

M. STOTER demande s'il est envisagé de modifier les modalités de calcul des dotations cantonales.

Mme la Présidente répond par la négative.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : Mme ÉVRARD pour M. NOIRET et Mme SIRE pour M. DUFLOT.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.4.9 INFRASTRUCTURES (MISSION 8) – M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

M. de JENLIS présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.4.10 BUDGET ANNEXE - PARC DÉPARTEMENTAL (MISSION 8) – M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

M. de JENLIS présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.5.25 CULTURE (MISSION 10) – M. Jannick LEFEUVRE, président, rapporteur, conclusions adoptées

M. LEFEUVRE présente les propositions du rapport examiné.

Mme ERCAN précise que, contrairement à ce qui est indiqué s'agissant des votes au sein de la cinquième commission, elle n'a pas voté contre le rapport examiné.

Mme ERCAN appelle l'attention des membres de l'Assemblée sur la proposition présentée dans le rapport examiné tendant à accorder une subvention à l'association « Les cadets de la Gendarmerie nationale de la Somme » au titre du dispositif « Mémoire et citoyenneté ». Elle s'interroge d'une part, sur la possibilité accordée à d'autres associations œuvrant sur la citoyenneté de bénéficier du même dispositif, d'autre part sur la tranche d'âge ciblée, les lycéens étant plus concernés que les collégiens. Mme ERCAN demande, enfin, si l'accompagnement de cette association sera envisagé lors du budget primitif 2026.

Sous réserve de ce qui sera décidé dans le cadre du vote du budget primitif, Mme la Présidente indique que le Département continuera à soutenir l'association mentionnée et convient que l'imputation budgétaire peut être modifiée. Elle confirme la pertinence d'intégrer une telle subvention dans le futur schéma départemental de la jeunesse, préparé actuellement par M. DUFLOT dans le cadre de la délégation à la jeunesse, à l'égalité et à la citoyenneté qui lui a été confiée. Mme la Présidente ajoute que d'autres associations pourront être associées à la mise en œuvre de ces actions citoyennes.

Découvrant qu'un schéma départemental de la jeunesse est en préparation, M. FAUVET sollicite la mise en place d'une démarche collective pour permettre aux élus et à l'ensemble des acteurs de la jeunesse du département d'être associés à la définition des projets. Par ailleurs, il regrette que la subvention attribuée aux « Cadets de la Gendarmerie nationale de la Somme » ait été prélevée sur la ligne budgétaire du Parcours Artistique et Culturel (PAC 1), initialement destinée à soutenir les déplacements des élèves vers des sites culturels ou éducatifs, alors même qu'un collège de son canton a vu son financement PAC 1 diminuer de 12 000 euros.

Mme la Présidente précise que la demande de subvention évoquée a été réceptionnée postérieurement au vote du budget primitif 2025 ce qui explique l'affectation actuelle. Elle ajoute que le soutien à cette association, précédemment rattaché à la politique de l'insertion, sera désormais intégré au budget dédié à la jeunesse, à l'égalité et à la citoyenneté.

Concernant le schéma départemental de la jeunesse, Mme la Présidente souligne qu'il est actuellement en phase préparatoire, et que les élus y seront associés. Elle invite M. DUFLOT à préciser la construction collective qui est envisagée.

Après avoir confirmé que tous les élus allaient être impliqués dans l'élaboration du schéma départemental de la jeunesse, M. DUFLOT indique qu'une vaste campagne de communication est lancée auprès de la jeunesse jusqu'en février-mars, à travers trois questionnaires adaptés aux différentes tranches d'âge : 11-15 ans, 16-20 ans et 21-25 ans. L'objectif est de recueillir les attentes et besoins spécifiques des jeunes, en fonction notamment de leur parcours scolaire ou professionnel et de leur localisation sur le territoire afin de construire une politique jeunesse adaptée aux réalités sociales et territoriales du département. M. DUFLOT précise que la démarche est menée avec le concours de l'Éducation nationale et de nombreux partenaires afin d'atteindre un large public, notamment grâce à une diffusion dans les collèges et lycées.

M. FAUVET considère qu'il y a contradiction à s'emparer d'une nouvelle compétence à travers le lancement d'un schéma départemental de la jeunesse ciblant les 11-25 ans alors qu'est régulièrement rappelée la nécessité de se recentrer sur les compétences obligatoires du Département au détriment de certains dispositifs volontaristes. Il sollicite des explications quant au fondement juridique d'un tel projet et constate que la plateforme de consultation est déjà opérationnelle, les autorités académiques ayant d'ores et déjà été associées. Il conclut son propos en déplorant l'absence de concertation préalable des membres de l'Assemblée d'une part, et en s'interrogeant sur les objectifs réels de la démarche d'autre part, craignant qu'elle ne serve à « justifier de la réalité de la vice-présidence qui a été créée » fin 2024.

Mme la Présidente réfute les derniers propos de M. FAUVET à l'encontre de M. DUFLOT, qu'elle qualifie de « méprisants », et justifie la mise en œuvre du schéma départemental de la jeunesse, confié à ce dernier. Tout en reconnaissant que ce schéma ne répond pas à une compétence légale obligatoire du Département, elle insiste sur la volonté de l'inscrire dans une démarche volontaire et collective de « responsabilité morale » envers les jeunes du territoire. Mme la Présidente rappelle que les actions éducatives mises en œuvre par le Département dans les collèges dépassent, elles aussi, le cadre des compétences obligatoires ce qui, note-t-elle ne suscite aucune critique de la part des membres de l'opposition. Après avoir souligné l'éloignement de la jeunesse « de la vie démocratique, des valeurs de la société et du civisme », elle insiste sur la nécessité d'agir collectivement pour prendre en compte les évolutions de la société, l'objectif à travers la mise en place du schéma évoqué étant de soutenir les familles, les enseignants et les associations « à construire les adultes de demain », sans intervention de la protection de l'enfance ni du RSA. Mme la Présidente conclut son propos en remerciant les membres de la majorité qui partagent cette ambition et cet engagement moral pour les jeunes du département.

M. JARDÉ salue l'action menée par M. DUFLOT et confirme l'intérêt d'un tel schéma d'ores et déjà mis en place dans d'autres départements dont il souligne la dynamique transversale et positive dans l'intérêt de la jeunesse.

S'adressant à M. FAUVET, Mme la Présidente l'invite à prendre connaissance du schéma départemental de la jeunesse 2022-2027 du Département de la Gironde qui a été mis en œuvre en partenariat avec la Caf, la Mutualité sociale agricole (MSA) et l'Éducation nationale.

M. FAUVET indique ne pas remettre en cause l'intérêt d'un tel schéma départemental de la jeunesse, mais regrette l'absence d'information sur le sujet et de concertation collective préalable à l'initiative prise. Il s'interroge également sur son articulation avec d'autres dispositifs existants.

Mme la Présidente rappelle que ce projet a déjà fait l'objet de communications lors de séances antérieures et s'étonne donc du questionnement actuel de M. FAUVET.

M. FAUVET s'interroge sur le rôle des élus d'opposition dans le processus décisionnel et leur présence dans l'hémicycle.

Mme la Présidente réaffirme sa constante volonté d'associer toutes les formations politiques aux différents groupes de travail mis en place et cite la Mission d'information et d'évaluation sur la protection de l'enfance et la Mission probité, ce qui sera également le cas dans les prochaines semaines s'agissant du travail à mener aux côtés de M. DUFLOT pour définir le schéma évoqué.

M. DUFLOT invite les membres de l'Assemblée à prendre de la hauteur dans les débats, l'objectif essentiel étant de mettre en place ensemble un « schéma fédérateur » qui définira une politique de la jeunesse samarienne.

Mme ERCAN affirme que les membres de l'opposition ne remettent nullement en question l'importance des actions menées en faveur de la jeunesse, qui peuvent être intégrées dans un schéma départemental. Néanmoins, elle déplore avoir découvert elle aussi, l'élaboration d'un schéma départemental lors d'une commission, et considère que les élus auraient pu être associés au travail de définition des orientations en lien avec les services, d'ores et déjà impliqués.

Après avoir souligné la complexité croissante de l'accompagnement éducatif des élèves, M. BEUVAIN précise que les élus du groupe « Gauche démocrate républicaine » accueille favorablement la mise en place d'un schéma départemental de la jeunesse, dont les résultats pourront être évalués.

Évoquant la subvention en baisse apportée à l'association « Champion pour le Pays de Somme », M. STOTER souligne les difficultés financières de la structure malgré le soutien du mécénat privé.

Mme la Présidente reconnaît la fragilité structurelle d'associations dont les recettes proviennent essentiellement des subventions publiques ou du mécénat privé.

Clôturent le débat autour du schéma départemental de la jeunesse, Mme la Présidente prend acte de l'absence de remise en cause de son bien-fondé par les élus de l'opposition et souligne que ce schéma pourrait, par ailleurs, être rattaché aux solidarités, compétence essentielle du Département.

M. STOTER interroge Mme la Présidente sur la possibilité de verser rapidement la subvention accordée à l'association « Champion pour le Pays de Somme ».

Sous réserve du vote favorable sur ce point, Mme la Présidente confirme que le versement à l'association sera effectué dans les meilleurs délais, et ajoute qu'une dépense de 10 530 euros a, par ailleurs, été engagée pour l'achat d'espaces publicitaires auprès de l'association.

Mme la Présidente donne lecture du pouvoir qui lui a été remis : M. LOGNON pour M. RENAUX.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 3

NPPV : 0

25.5.26 BUDGET ANNEXE - CENTRE CULTUREL DÉPARTEMENTAL DE L'ABBAYE DE SAINT-RQUIER (MISSION 10) – M. Jannick LEFEUVRE, président, rapporteur, conclusions adoptées

M. LEFEUVRE présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.5.27 BUDGET ANNEXE - HISTORIAL DE LA GRANDE GUERRE (MISSION 10) – M. Jannick LEFEUVRE, président, rapporteur, conclusions adoptées

M. LEFEUVRE présente les propositions du rapport examiné.

Constatant une réduction de 75 000 euros sur les dépenses de personnel de l'Historial de la Grande Guerre à Péronne, Mme ERCAN souhaite obtenir des précisions sur la signification de cette enveloppe financière en baisse.

Mme la Présidente indique que les missions de responsable administratif et financier ont été fusionnés avec les services départementaux dans le cadre de la reprise en régie, et que le directeur prendra ses fonctions à compter du 1^{er} janvier 2026, la maintenance étant, quant à elle, désormais assurée par les services du Département. Elle précise que seul le poste de médiateur est, à ce jour, vacant.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. JARDÉ pour M. BOUCHY et Mme DELÉTRÉ pour Mme MARTIN.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.5.28 SPORT ET VIE ASSOCIATIVE (MISSION 13) – M. Jannick LEFEUVRE, président, rapporteur, conclusions adoptées

M. LEFEUVRE présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.5.29 COLLÈGES ET ACTIONS ÉDUCATIVES (MISSION 12) – Mme Virginie CARON-DECROIX, rapporteure, conclusions adoptées

Mme CARON-DECROIX présente les propositions du rapport examiné.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : Mme MAILLE-BARBARE pour M. DEMOY, Mme KUMM pour Mme DARRAS et M. BOULOGNE pour M. FAUVET.

M. BEUVAIN évoque le coût annuel des licences du logiciel Pronote, utilisé par les établissements d'enseignement pour la gestion de la vie scolaire et se fait l'écho d'une sollicitation d'un chef d'établissement qui s'interroge sur la possibilité pour le Département ou l'Éducation nationale, d'envisager le développement d'une solution informatique autonome, telle une plateforme ou une application.

Mme CARON-DECROIX précise que la gestion du logiciel relève de l'Éducation nationale, le Département assurant l'hébergement sans intervention directe.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.6.7 DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (MISSION 14) – M. Emmanuel NOIRET, rapporteur, conclusions adoptées

M. NOIRET présente les propositions du rapport examiné.

M. FAUVET souhaite obtenir un récapitulatif des montants engagés en matière d'aménagements fonciers liés au Canal Seine-Nord Europe (CSNE) et des modalités de financement associées.

Après avoir souligné que l'aménagement foncier du CSNE constitue le plus vaste projet de ce type jamais entrepris à l'échelle nationale, couvrant plus de 33 500 hectares, M. NOIRET indique que les informations sollicitées pourront être communiquées.

Mme la Présidente précise que les dépenses engagées par le Département dans le cadre de la réalisation de l'infrastructure sont remboursées par la Société du CSNE. Elle rappelle qu'un point annuel sur l'état d'avancement des travaux est présenté aux membres de l'Assemblée par M. Jérôme DEZOBRY, et permet ainsi d'obtenir des informations sur la question soulevée.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. BOUCHY pour Mme CARTON et M. JARDÉ pour Mme RAGUENEAU.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 45

Contre : 1

Abstention : 0

NPPV : 0

25.6.8 BUDGET ANNEXE - LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES (MISSION 9) – M. Bertrand DEMOUY, président, rapporteur, conclusions adoptées

M. DEMOUY présente les propositions du rapport examiné.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : Mme ESTEBAN pour Mme QUIQUEMPOIS.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 1 (M. NOIRET)

25.1.40 AMENDEMENT N° 1 - AIDER LES COMMUNES DE LA SOMME ET LES INTERCOMMUNALITÉS EN ACCOMPAGNANT LEURS PROJETS – M. Frédéric FAUVET, rapporteur, amendement rejeté

M. FAUVET présente l'amendement intitulé « Aider les communes de la Somme et les intercommunalités en accompagnant leurs projets » déposé par les groupes « La Somme en commun », « Gauche démocrate républicaine » et « Avenir solidaire et durable », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Mme la Présidente rappelle que la prochaine politique territoriale est en cours de définition, et qu'il est essentiel d'accorder le temps nécessaire au groupe de travail transpartisan qui a été constitué.

Il est procédé au vote électronique. L'amendement est rejeté :

VOTES : Pour : 18

Contre : 28

Abstention : 0

NPPV : 0

25.1.40 AMENDEMENT N° 2 - DEMANDE DE PRÊT BONIFIÉ AUPRÈS DE LA BANQUE DES TERRITOIRES POUR RÉNOVER LE PATRIMOINE DÉDIÉ À LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES ENFANTS – M. Frédéric FAUVET, rapporteur, amendement rejeté

M. FAUVET présente l'amendement intitulé « Demande de prêt bonifié auprès de la Banque des Territoires pour rénover le patrimoine dédié à la protection de l'enfance et améliorer les conditions d'accueil des enfants » déposé par les groupes « La Somme en commun », « Gauche démocrate républicaine » et « Avenir solidaire et durable », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Mme la Présidente rappelle que le sujet présenté à travers l'amendement est pris en compte par la convention de partenariat avec le bailleur social AMSOM Habitat qui vient d'être adoptée, et qui permet de prendre en charge la majeure partie du volet immobilier pour l'accueil des enfants confiés au Département. Elle propose donc le rejet de l'amendement.

Envisageant le prêt bonifié évoqué comme une opportunité, M. FAUVET s'interroge sur le motif du rejet proposé.

Mme la Présidente indique qu'AMSOM Habitat a déjà entrepris les démarches nécessaires auprès de la Banque des Territoires afin de réserver un emprunt de 20 millions d'euros dédié à l'amélioration du patrimoine immobilier destiné à l'accueil des jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Elle précise que la Banque des Territoires a annoncé une enveloppe globale de 350 millions d'euros pour la protection de l'enfance au niveau national.

Il est procédé au vote électronique. L'amendement est rejeté :

VOTES : Pour : 17

Contre : 29

Abstention : 0

NPPV : 0

25.1.40 AMENDEMENT N° 3 - ACCÉLÉRER LA RÉHABILITATION DES COLLÈGES DE LA SOMME **– M. Frédéric FAUVET, rapporteur, amendement rejeté**

M. FAUVET présente l'amendement intitulé « Accélérer la réhabilitation des collèges de la Somme » déposé par les groupes « La Somme en commun », « Gauche démocrate républicaine » et « Avenir solidaire et durable », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Mme la Présidente rappelle que 10 068 650 € en investissement ont été inscrits lors du budget primitif 2025, permettant de poursuivre plusieurs opérations majeures telles que la rénovation du collège Charles Bignon à Oisemont, la restructuration du collège Rosa Parks à Amiens, la rénovation énergétique du collège Jean Moulin à Moreuil ou encore l'ouverture d'une nouvelle classe SEGPA au collège Guy Mareschal à Amiens. En conséquence, elle considère que toutes les démarches nécessaires pour la réhabilitation des collèges de la Somme ont été engagées, et qu'il convient désormais de préparer le prochain Plan pluriannuel d'investissements (PPI) des collèges 2026-2030.

Il est procédé au vote électronique. L'amendement est rejeté :

VOTES : Pour : 17

Contre : 29

Abstention : 0

NPPV : 0

25.1.40 AMENDEMENT N° 4 - ACCÉLÉRER LES TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ DANS LES COLLÈGES – Mme Esra ERCAN, rapporteure, amendement rejeté

Mme ERCAN présente l'amendement intitulé « Accélérer les travaux d'accessibilité dans les collèges » déposé par les groupes « La Somme en commun », « Gauche démocrate républicaine » et « Avenir solidaire et durable », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Mme la Présidente rappelle que l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap), doté d'une autorisation de programme de 12 millions d'euros ouverte en 2016, concerne l'ensemble des collèges publics, et énumère les actions menées en 2025 en termes d'études, de diagnostics et de travaux dans les collèges. Elle précise que l'Ad'Ap progresse conformément au calendrier, notamment grâce à un délai accordé par la préfecture. Dans ce contexte, elle considère qu'allouer des moyens supplémentaires n'accélérerait pas le rythme des interventions, toutes les actions possibles ayant déjà, selon elle, été engagées.

Après avoir confirmé la nécessité de garantir l'inclusion des élèves en situation de handicap en leur permettant un accès effectif aux salles de classe, Mme ERCAN, évoque l'absence d'ascenseur à la cité mixte de Flixecourt. Elle demande si des échanges avec la Région Hauts-de-France sont menés afin d'intégrer ces travaux dans le futur PPI ou dans le calendrier du dispositif « Collège Accessible ».

Mme la Présidente précise que les services départementaux prendront contact avec ceux de la Région Hauts-de-France afin de consulter leur Ad'Ap et d'harmoniser les calendriers d'intervention sur ce sujet.

Il est procédé au vote électronique. L'amendement est rejeté :

VOTES : Pour : 17

Contre : 29

Abstention : 0

NPPV : 0

25.1.40 AMENDEMENT N° 5 - SOUTENIR LES ACTEURS CULTURELS POUR ENCOURAGER L'ACCÈS À LA CULTURE DANS TOUS LES TERRITOIRES – M. Frédéric FAUVET, rapporteur, amendement rejeté

M. FAUVET présente l'amendement intitulé « Soutenir les acteurs culturels pour encourager l'accès à la culture dans tous les territoires » déposé par les groupes « La Somme en commun », « Gauche démocrate républicaine » et « Avenir solidaire et durable », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Mme la Présidente souligne que l'amendement présenté qui prévoit de financer des dépenses de fonctionnement par un emprunt destiné à l'investissement ne respecte ni le règlement budgétaire et financier, ni les règles de la comptabilité publique. Elle propose donc le rejet de cet amendement.

M. FAUVET précise que l'objectif essentiel de l'amendement présenté et de proposer une solution pour soutenir les associations culturelles et sportives, confrontées à des difficultés croissantes en matière de trésorerie et de paiement des salaires de leurs personnels.

Mme la Présidente rappelle que la réduction des soutiens culturels et sportifs s'est imposée eu égard aux contraintes budgétaires et que les règles applicables ne peuvent être contournées. Elle insiste une nouvelle fois sur la nécessité de préserver la capacité d'emprunt à moyen terme afin d'assurer l'avenir financier de la collectivité.

Il est procédé au vote électronique. L'amendement est rejeté :

VOTES : Pour : 17

Contre : 29

Abstention : 0

NPPV : 0

25.1.40 AMENDEMENT N° 6 - ACCOMPAGNER DAVANTAGE LES CLUBS ET LES ASSOCIATIONS SPORTIVES DANS LEURS ACTIONS AU SERVICE DU BIEN-ÊTRE, DE LA SANTÉ ET DU VIVRE ENSEMBLE – M. Frédéric FAUVET, rapporteur, amendement rejeté

M. FAUVET présente l'amendement intitulé « Accompagner davantage les clubs et les associations sportives dans leurs actions au service du bien-être, de la santé et du vivre ensemble » déposé par les groupes « La Somme en commun », « Gauche démocrate républicaine » et « Avenir solidaire et durable », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Il est procédé au vote électronique. L'amendement est rejeté :

VOTES : Pour : 17

Contre : 29

Abstention : 0

NPPV : 0

25.1.40 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025 – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure générale du budget, conclusions adoptées

Mme de WAZIERS présente le rapport général du budget supplémentaire 2025.

M. FAUVET, au nom du groupe « La Somme en commun » et M. BEUVAIN, au nom du groupe « Gauche démocrate républicaine », annoncent s'abstenir sur ce rapport.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure générale du budget sont adoptées :

VOTES : Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 16

NPPV : 1 (M. STOTER)

25.1.50 VŒU - DES MOYENS POUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DE NOTRE TERRITOIRE ! – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, vœu adopté

Tel qu'il figure en annexe au présent procès-verbal, le vœu intitulé « Des moyens pour l'aménagement durable de notre territoire » résulte de la fusion des deux vœux suivants et d'une réécriture après examen en 1^{ère} commission : d'une part, le vœu n°25.1.50 déposé sous l'intitulé ci-dessus par les groupes « Unis pour la Somme », ainsi que par M. Guillaume DUFLOT, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Monique ÉVRARD, Mme Guislaine SIRE, M. Wilfried LARCHER et M. Frédéric DEMULE, et d'autre part, le vœu n°25.1.51, intitulé « Les politiques publiques et structures au service de la transition écologique financées par la taxe d'aménagement sont en péril », déposé par les groupes « Avenir solidaire et durable », la Somme en commun » et « Gauche démocrate et républicaine ».

Il est procédé au vote électronique. Le vœu réécrit est adopté :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 1

NPPV : 0

25.1.52 VŒU - REPENSER LE MODÈLE DE FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS DÉPARTEMENTALES – M. Frédéric FAUVET, rapporteur, vœu adopté

M. FAUVET présente le vœu intitulé « Repenser le modèle de financement des collectivités départementales » déposé par les groupes « La Somme en commun », « Gauche démocrate républicaine » et « Avenir solidaire et durable » qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Il est procédé au vote électronique. Le vœu est adopté :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.1.53 VŒU - NOUS DEMANDONS L'ABROGATION DU DÉCRET N° 2025-97 DU 27 FÉVRIER 2025 RELATIF AUX RÈGLES DE RÉMUNÉRATION DES AGENTS PUBLICS PLACÉS EN CONGÉ DE MALADIE – M. Laurent BEUVAIN, rapporteur, vœu rejeté

M. BEUVAIN présente le vœu intitulé « Nous demandons l'abrogation du décret n° 2025-97 du 27 février 2025 relatif aux règles de rémunération des agents publics placés en congé de maladie » déposé par les groupes « Gauche démocrate républicaine » et « La Somme en commun », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Mme la Présidente souligne que l'abrogation du décret évoqué ne relève pas de la compétence de l'Assemblée, et qu'une telle intervention du Département serait désapprouvée par le contrôle de légalité. Évoquant, par ailleurs, les pistes de financement proposées dans la seconde partie du vœu, elle s'interroge sur les chiffres avancés et rappelle que la collectivité supporte déjà des charges supplémentaires du fait de l'évolution des règles de rémunération des agents publics. Elle précise, enfin, que le rejet du vœu présenté qui va être exprimé ne traduit aucunement une position de principe de la majorité contre le maintien de l'indemnisation à 100% des agents placés en arrêt maladie. Elle mentionne, à cet égard, la proposition de délibération récemment soumise au conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Somme (CASDIS) afin qu'une telle indemnisation, prévue par les textes mais non obligatoire, soit adoptée en faveur des sapeurs-pompiers professionnels.

Il est procédé au vote électronique. Le vœu est rejeté :

VOTES : Pour : 17

Contre : 29

Abstention : 0

NPPV : 0

**25.3.16 VŒU - LIGNE FERROVIAIRE ABBEVILLE - LE TRÉPORT : IL FAUT AGIR VITE –
M. Frédéric FAUVET, rapporteur, vœu rejeté**

M. FAUVET présente le vœu intitulé « Ligne ferroviaire Abbeville - Le Tréport : il faut agir vite » déposé par les groupes « La Somme en commun », « Gauche démocrate républicaine » et « Avenir solidaire et durable », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Mme LHOMME rappelle tout d'abord qu'à travers un précédent vœu adopté par l'Assemblée le 3 février 2025, le Département a déjà exprimé son soutien en faveur de la réouverture de la ligne ferroviaire Abbeville-Le Tréport. Elle souligne ensuite que la compétence ferroviaire relève de la Région Hauts-de-France, qui reste dans l'attente de moyens financiers supplémentaires de la part de l'État pour envisager la réouverture de la ligne évoquée. Enfin, Mme LHOMME appelle l'attention des membres de l'Assemblée sur le projet « Ecotrain », train léger sans personnel de bord. Tout en reconnaissant l'avancée technique d'un tel projet, elle indique que l'association d'usagers qui demande la réouverture de la ligne Abbeville-Le Tréport privilégie un retour au TER classique et a exprimé sa défaveur à l'égard du train léger. Par ailleurs, ce dernier ne permet pas, selon Mme LHOMME, de résoudre les enjeux financiers liés à la régénération des infrastructures nécessaires à la réouverture de la ligne.

Il est procédé au vote électronique. Le vœu est rejeté :

VOTES : Pour : 17

Contre : 29

Abstention : 0

NPPV : 0

**25.5.30 MOTION - POUR UN PROGRAMME DE PRÉVENTION CONTRE LES VIOLENCES
SEXISTES ET SEXUELLES DANS LES COLLÈGES – Mme Esra ERCAN, rapporteure, motion rejetée**

Mme ERCAN présente la motion intitulée « Pour un programme de prévention contre les violences sexistes et sexuelles dans les collèges » déposée par les groupes « Avenir solidaire et durable », « La Somme en commun » et « Gauche démocrate républicaine », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Mme CARON-DECROIX rappelle que le parcours de prévention dans les collèges initié par le Département se décline en trois ateliers : « Harcèlement, mieux vaut prévenir » et « Bien dans notre genre », primés à l'échelle nationale par un D' d'or 2024, ainsi que « Cybercollégien, reste maître de ton écran » ; elle précise qu'à ce jour, 133 ateliers ont été réalisés.

Au-delà de l'action menée par le Département au sein des établissements scolaires, Mme CARON-DECROIX cite des dispositifs dans lesquels le Département s'engage, tels que le dispositif d'Intervention Sociale en Commissariat et en Gendarmerie (ISCG), les bancs rouges présents dans les communes pour « éveiller les consciences », ou encore le protocole de lutte contre le harcèlement scolaire associant le Département, la Région Hauts-de-France, le ministère de la Justice et l'Éducation nationale. Elle met également en lumière la présence de sept conseillères conjugales et familiales sur cinq territoires d'action sociale qui mènent un travail quotidien important pour prévenir les violences sexistes et sexuelles en intervenant notamment auprès des collégiens et également des élèves de seconde. Elle conclut son propos en précisant que les membres de la majorité voteront le rejet de la motion proposée.

Il est procédé au vote électronique. La motion est rejetée :

VOTES : Pour : 17

Contre : 29

Abstention : 0

NPPV : 0

Face à l'étonnement exprimé par M. FAUVET, Mme la Présidente souligne que la motion présentée évoquait une absence de traduction concrète des actions de lutte contre les violences sexistes et sexuelles auprès des collégiens et collégiennes du Département et ne pouvait, par conséquent, recueillir l'assentiment de la majorité. Elle indique que les précisions apportées précédemment par Mme CARON-DECROIX attestent l'engagement du Département en la matière.

25.6.9 VOEU - POUR UNE POLITIQUE AGRICOLE ÉQUILBRÉE ET ADAPTÉE AUX RÉALITÉS DES TERRITOIRES RURAUX – Mme Esra ERCAN, rapporteure, vœu adopté

Mme ERCAN présente le vœu intitulé « Pour une politique agricole équilibrée et adaptée aux réalités des territoires ruraux » déposé par les groupes « Avenir solidaire et durable », « La Somme en commun » et « Gauche démocrate républicaine », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Mme la Présidente précise que ce vœu a fait l'objet d'une réécriture.

M. NOIRET insiste sur l'urgence à agir face aux difficultés actuelles de l'agriculture française. La compétence en matière agricole étant facultative pour le Département, M. NOIRET appelle de ses vœux un soutien plus important des Régions en faveur de l'élevage local.

M. STOTER souligne que les décisions liées au traité du Mercosur, prises au niveau européen, font naître de fortes inquiétudes chez les agriculteurs français, à qui de nombreuses normes sont imposées afin de garantir la qualité de ce qui est produit et consommé en France, tandis que parallèlement des produits céréaliers et de la viande, pourraient être massivement importés d'Amérique du Sud sans garantie équivalente pour les consommateurs. Il souligne l'intérêt d'avoir mentionné dans le vœu réécrit le sujet des engrais russes et les incertitudes concernant la Politique agricole commune (PAC).

Mme la Présidente informe d'une erreur de vote de M. DUFLOT concernant le rapport n° 25.3.16.

Il est procédé au vote électronique. Le vœu est adopté :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

(La séance est levée à 17 heures 11).

LA PRÉSIDENTE



Mme Christelle HIVER

LE SECRÉTAIRE



M. Pascal BOHIN

LE PRÉSIDENT



M. Olivier JARDÉ

Réunion du Conseil départemental du 1^{er} décembre 2025**Discours introductif de Christelle HIVER
Présidente du Conseil départemental de la
Somme**

Seul le prononcé fait foi

Madame la Députée Européenne, Mesdames,

Messieurs les Vice-présidents,

Mesdames, Messieurs les Conseillers départementaux, *chers collègues*, Messieurs les anciens Conseillers et Conseillers départementaux honoraires, Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui, nous allons être amenés à voter le budget supplémentaire 2025.

Une grande partie de mes propos d'ouverture sera tournée sur le contexte national car aujourd'hui son impact sur le niveau départemental est incontestable.

Comme vous le savez, le contexte économique et financier de la France en général, et des Départements en particulier, est inédite.

La France traverse une crise politique qui se traduit par une instabilité gouvernementale jamais vue.

Depuis deux ans, le budget de la France est adopté « dans la douleur ». Et cette année encore, au moment où je vous parle, nous ne connaissons ni le contenu définitif du projet de loi de finances 2026, ni le sort que lui réservera le Parlement.

Il y a deux semaines, lors des Assises nationales des Départements de France, auxquelles j'ai assisté avec certains d'entre vous, de très nombreux Départements ont fait part de leur inquiétude dans la préparation de leur budget 2026.

Il a été rappelé qu'il apparaît difficile pour les Départements d'envisager une modification structurelle de leurs missions, alors même qu'ils peinent à assurer l'équilibre de leur budget.

Seuls des engagements clairs et résolus, dans le cadre du PLF et du PLFSS 2026, permettront de desserrer l'effet ciseaux auquel nous sommes soumis, et d'ouvrir de réelles perspectives pour l'avenir. Ces deux textes seront donc décisifs et révélateurs de l'orientation donnée au nouveau mouvement de décentralisation qui se prépare.

Plus généralement, aucune réforme ne pourra être gagnante si elle ne repose pas d'abord sur la capacité des Départements à disposer d'une libre administration effective, et d'une autonomie fiscale et financière, réelle.

Ce dont notre Pays a besoin, c'est d'un nouveau souffle décentralisateur, dans les pratiques.

Le mal français tient avant tout à la persistance d'un État centralisateur, rétif à laisser aux collectivités l'initiative de l'action publique, et surtout incapable de leur reconnaître une autonomie fiscale et financière digne de ce nom.

Ce refus permanent constitue une atteinte directe au principe constitutionnel de libre administration, et creuse un peu plus le fossé entre les citoyens et les centres de décision, fragilisant ainsi les fondements mêmes de notre République.

À titre d'exemple, la première véritable révolution décentralisatrice consisterait à mettre un terme aux engagements pris sans concertation et aux charges imposées sans financement, alors même que l'on enjoint aux Départements de réduire leurs dépenses (à l'image de la hausse de la cotisation employeur à la CNRACL, appelée à se poursuivre en 2026).

Une autre avancée consisterait à obtenir des réponses claires des administrations sur nos propres données et sur nos propres recettes (comme pour la taxe d'aménagement bloquée au motif d'un prétendu " bug ").

L'État a malmené la décentralisation par une succession de réformes improvisées et de bricolages institutionnels. Les lois NOTRe et MAPTAM n'ont clarifié ni les compétences, ni les responsabilités, mais multiplié les carcans technocratiques autour des collectivités décentralisées, découragé les coopérations naturelles et, au passage, affaibli la confiance.

La prochaine réforme de la décentralisation devra, à l'évidence, marquer un tournant : celui de la reconnaissance pleine et entière des collectivités locales, que sont la commune et le Département.

Ces deux niveaux demeurent, en effet, les seuls détenteurs d'une légitimité démocratique directe, issue du suffrage universel et de la proximité concrète avec nos concitoyens.

Le Département, par ses compétences en matière de solidarité humaine, est le relais naturel de la commune, tout comme il est l'instrument de l'équilibre territorial en matière d'aménagements au sein de son ressort géographique.

Aussi, avant tout nouvel « acte de décentralisation », il est indispensable de procéder à l'évaluation des précédentes réformes d'organisation territoriale ; d'en tirer tous les enseignements, sans céder à l'illusion d'une prétendue clarification, qui occulterait l'essentiel : un véritable changement de paradigme au niveau de l'État central. À défaut, le risque est grand de voir l'action publique se détacher définitivement des besoins réels des Français, et d'alimenter le sentiment d'injustice à leur égard.

Départements de France a donc demandé :

- La définition d'une fiscalité départementale modulable, décorrélée de la seule croissance économique,
- Un financement cohérent, robuste, pérenne et évolutif des allocations individuelles de solidarité (AIS) et de l'aide sociale à l'enfance (ASE) qui soit décorrélé de la croissance économique, afin de permettre à la protection sociale mise en œuvre par les Départements de jouer son rôle contracyclique ;

-Département de France a demandé un dispositif inspiré de l'article 40 de la Constitution, afin que toute dépense nouvelle, imposée par l'État aux collectivités, soit irrecevable si elle n'est pas intégralement compensée ;

- Département de France a demandé l'instauration d'une commission nationale inspirée des CLECT, afin de mesurer régulièrement le niveau de compensation des charges transférées ;

- Enfin, il a demandé la reconnaissance d'un pouvoir réglementaire aux exécutifs départementaux pour adapter les compétences exercées aux réalités locales.

Suite à ces Assises nationales, le Premier ministre a adressé un courrier à tous les présidents de Départements, le 24 novembre dernier.

Il a souhaité réaffirmer clairement le rôle du département dans le cadre de la réforme de l'État qui sera proposé avant la fin de l'année.

En attendant, nous sommes toujours dans le brouillard le plus complet concernant nos contributions et recettes. Un DILICO 2^{ème} génération est annoncé, DILICO auquel notre Département a contribué à hauteur de 429 000 € cette année. Une adaptation et un meilleur ciblage sont annoncés, avec 25 départements présentant le moins de difficultés sociales mais quels seront-ils ?

Concernant le fonds de sauvegarde, son doublement de 300 à 600 millions d'euros est une reconnaissance de l'Etat de la dégradation des finances départementales. Mais, créer un fonds d'urgence chaque année, ce n'est pas une solution.

Réformer profondément l'État pour clarifier les compétences de chaque acteur public, définir clairement le financement des missions à décentraliser, c'est ce dont nous avons besoin.

Avancer vers un nouveau modèle qui va doit aller bien au-delà de l'allocation sociale unifiée. Il faut défendre un droit clair et lisible qui garantit à chacun un socle de protection adapté à sa situation, sans complexité ni redondance. Il faut une réforme d'efficacité, mais aussi de justice sociale : chaque euro versé doit aller à celui qui en a le besoin, et il faudra préserver le juste équilibre entre solidarité et incitation à l'activité pour que le travail paie.

Cette réforme devra évidemment se faire en lien avec les collectivités départementales.

Dans ce contexte, se pose la question de la recentralisation du paiement du RSA, sans préjudice de la compétence d'insertion qui devra bien évidemment continuer de relever des départements.

Dans ce courrier une autre ambition aux Départements est une vraie clarification des compétences entre l'État et les Départements dans le domaine médico- social et sanitaire.

D'abord en confiant aux Départements un rôle de copilote du déploiement de France Santé avec les préfets et les services du ministère de la santé, afin d'organiser le maillage territorial de l'accès aux soins pour répondre aux attentes de nos concitoyens avec des dispositifs adaptés à Notre territoire.

Pour compléter cette compétence d'organisation de l'accès aux soins dans les territoires, une hypothèse de travail est de nous transférer la gestion du bâti des hôpitaux de proximité — sur le même modèle que la gestion du bâti des collèges. Cela doit permettre de mutualiser les compétences en ingénierie et d'avoir des infrastructures les plus adaptées aux besoins locaux.

Encore une fois, si l'intention est louable, encore faudra-t-il que les financements soient clairement définis et justes pour les Départements.

Autre perspective, le Gouvernement envisage de nous confier pleinement la planification, l'organisation et la responsabilité du maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie. Le rôle des Départements serait renforcé, y compris pour les nouvelles formes d'habitat intermédiaire. En miroir, le ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées et le ministère de la Ville et du Logement devraient se désengager de cette compétence qui nous reviendrait entièrement.

Enfin, avec ce nouvel acte de décentralisation, le Département pourrait devenir collectivité chef de file des réseaux de proximité, en renforçant nos capacités d'intervention sur les sujets de l'eau, du numérique et de la distribution de gaz et d'électricité, et ce dans le respect des réalisations des autres strates de collectivités, bloc communal comme régions. Et n'oublions pas la question du transfert de des routes nationales non concédées qui ne sera acceptable qu'avec une réelle évaluation de l'état du réseau et une compensation en correspondance réelle avec la charge transférée.

Comme vous pouvez voir, nous sommes à une croisée des chemins sur l'avenir des Départements, de leurs rôles et leur pérennité. Comme cela a pu être le cas lors des lois de décentralisation de 1982.

Devant ces incertitudes, ces « révolutions », nous devons gérer le quotidien, assurer la continuité du service public et préparer l'avenir pour assumer et assurer nos missions.

Le budget supplémentaire qui vous est proposé aujourd'hui va permettre d'ajuster les prévisions votées lors du budget primitif, en fonction des aléas des dotations, subventions, aides, aides reçues (ou pas !), d'ajuster les moyens aux besoins réels et d'intégrer les résultats constatés par le compte financier unique au budget en cours.

Pour prévenir toute critique sur la date du vote de ce budget supplémentaire, je me permets de rappeler que le vote du BP 2025 est intervenu le 1^{er} avril non pas par choix stratégique mais parce qu'en novembre 2024, la copie du PLF 2025 de l'Etat était telle qu'aucune certitude n'était possible sur nos dépenses et recettes.

Aussi, avec un vote du BP en avril, il était évident que le budget supplémentaire ne pouvait se prévoir qu'en fin d'année budgétaire et ne pouvait être qu'un budget d'adaptation aux prévisions d'exécution.

Le budget supplémentaire 2025 est un budget maîtrisé. La volonté de la majorité départementale reste la même : permettre de préserver un service public de qualité tout en continuant de préparer et garantir l'avenir.

Le Compte Financier Unique 2024 du Département de la Somme met en lumière une situation financière maîtrisée, bien que l'épargne brute se dégrade en atteignant cette année le seuil d'alerte de 7,5 %.

Le résultat du compte financier unique 2024 repris au BS s'élève à 94,9 millions d'euros.

Afin de financer les investissements dans un exercice marqué par une réduction de l'épargne et un recours maîtrisé à l'emprunt, le choix a été fait en 2024 de prélever plus de 25 millions d'euros sur les résultats cumulés des années précédentes.

Le résultat repris au BS permet d'ajuster les inscriptions budgétaires 2025 avec notamment :

- une hausse des dépenses d'investissement hors dette de 1 M€
- une hausse des dépenses de fonctionnement de 17,2 M€
- une hausse des recettes de fonctionnement de 17,4 M€ avec notamment une hausse des recettes attendues au titre des DMTO : + 6 M€
- et enfin, un ajustement de l'emprunt d'équilibre inscrit au Budget primitif 2025 : -50,5 M€

Le budget supplémentaire 2025 s'élève donc à 225,4 M€ en dépenses et en recettes, dont 93,7 M€ en investissement et 131,7 M€ en fonctionnement.

Grâce aux efforts de gestion entrepris par la majorité départementale depuis 2015, la situation financière reste saine mais se dégrade. Elle nécessite la plus grande vigilance. Dans ce contexte, la maîtrise des dépenses de fonctionnement est essentielle pour préserver une capacité d'investissement dans les années à venir. Le travail effectué ces mois derniers pour construire un plan pluriannuel d'investissements 2026-2030 qui soit viable et soutenable est venu renforcer cet impératif.

Aussi avant de clôturer ce discours d'ouverture, je tiens à revenir sur les 6 amendements qui ont été proposés par les groupes de l'opposition.

J'ai pris ma calculatrice :

- Amendement collègues : 10 millions d'euros
- Amendement soutien aux communes et EPCI : 10 millions d'euros
- Amendement accessibilité : ½ million d'euros
- Amendement rénovation du patrimoine protection de l'enfance : 5 millions d'euros
- Amendement sport : 600 000 euros
- Amendement culture : 500 000 euros

Vous nous avez donc proposé, chers collègues de l'opposition, 6 amendements pour augmenter nos dépenses de 26,6 millions d'euros supplémentaires, dépenses que vous financeriez avec un recours accru à l'emprunt.

Je vous passe mon appréciation sur le fond de vos amendements qui relèvent pour ma part d'une forme de démagogie voire de l'irresponsabilité.

Ce que je voudrais mettre en exergue, c'est la contradiction que vous affichez en déposant un vœu qui appelle à un nouveau mode de financement des collectivités

départementales, vœu dans lequel vous reconnaissez que nous ne disposons plus des moyens financiers nécessaires pour assumer durablement nos missions. Et dans le même temps, dans la même session, vous déposez ces 6 amendements pour 26,6 millions de dépenses supplémentaires.

Je ne comprends pas la logique...

Pour ma part, ce que je sais, c'est qu'avec la majorité départementale, nous avons à cœur et en objectif de faire en sorte que le navire Somme continue d'être à flots pour rester aux côtés des samariens dans leur vie quotidienne, aux côtés des communes dans leur rôle d'amélioration du cadre de vie de leur population et puisse continuer d'entretenir le patrimoine départemental.

Or ce n'est pas en recourant à l'emprunt sans vision du lendemain, ce n'est pas en puisant dans notre excédent sans modération que notre santé financière peut être garantie à long terme.

Lorsqu'arrivera le vote de ce budget supplémentaire, je vous invite à considérer l'intérêt supérieur de la collectivité dans ce qu'elle doit être capable d'assurer pour les samariens de manière durable.

N'entendez-vous pas au quotidien les habitants, les contribuables, la population se lamenter du spectacle offert à l'Assemblée nationale, de ces guerres de partis politiques affligeantes quand l'état d'urgence budgétaire est évident ?

Ne doit-on au sein de cette Assemblée se montrer collectivement responsable en matière budgétaire ? Que l'opposition et la majorité ne soient pas en accord sur des sujets comme le durcissement des sanctions applicables aux bénéficiaires du RSA, c'est normal, mais quand il s'agit de voter un budget supplémentaire raisonnable, qui n'obère pas nos capacités d'agir pour les années qui viennent, j'avoue espérer que le partisanisme ne fera pas loi.

Je vous remercie de votre attention.

SESSION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME

Budget Supplémentaire 2025

Intervention du groupe Gauche Démocrate Républicaine Communistes et divers gauche

Lundi 1^{er} décembre 2025

**Madame la Présidente,
Cher-e-s collègues,**

Après avoir connu les soldes du Budget Primitif et les ventes privées :

- moins 20 % sur l'aménagement
- moins 34 % pour la culture
- moins 40 % sur le chéquier collégien
- moins 60 % pour le soutien aux structures d'accueil du jeune enfant
- moins 56 % pour les travaux de réhabilitation du logement privés
- moins 47 % pour la lutte contre la précarité énergétique
- moins 33 % pour le répit des proches aidants ou moins 66 % pour les aidants des personnes en situation de handicap
- moins 22 % pour le développement agricole
- moins 22 % pour les collègues
- moins 40 % pour l'aide au maintien à domicile
- moins 41 % pour la lutte contre le logement dégradé
- moins 49 % sur les AP et moins 16 % sur les CP

etc etc ...

Nous allons refermer l'opération commerciale à l'issue du « **Black friday** » par le « **Black monday** » journée spéciale et intitulée :

La Somme, Département ou le budget supplémentaire est moins cher.

La comparaison du Budget Principal sur les mouvements budgétaires de la page 11 du document pour ce Budget Supplémentaire nous renseigne sur :

- Une augmentation de + 0,45 % des aides programmées sur le stock des investissements de 168 millions et + 1,97 % sur les AP du BP 2025
- Une augmentation de + 0,84 % des crédits de paiements sur l'investissement
- Une augmentation de +0,24 % sur les autorisations d'engagements en fonctionnement et + 2,47 % sur les crédits de paiements

Autant dire que la Somme n'y est pas.

C'est la raison pour laquelle nous affirmions lors du BP que vous alliez profiter d'une situation contrainte imposée aux collectivités territoriales pour contribuer au redressement des comptes publics en exagérant les coupes budgétaires afin de reconstituer l'épargne.

3554 385 580 200 de dette publique pour laquelle le Département de la Somme aura été mis à contribution à hauteur de 0,00043 % pour participer à sa réduction mais à quel prix pour les familles, les associations, la culture, le sport, l'aménagement, les solidarités et tous les dispositifs utiles au quotidien pour donner raison au slogan de la collectivité :

« Le département proche de vous » mais aujourd'hui sans un sou.

Car le budget supplémentaire que vous nous proposez de discuter poursuit une logique comptable déjà éprouvée et contestée par l'opposition durant la période du 2 avril 2015 au 27 octobre 2020, sous l'application du document Refondation.

Votre BP 2025 a renoué avec le réflexe des coupes nettes, rabotages, réduction de voilure, annulation de dispositifs pour nourrir à nouveau ce que nous avons identifié et appelé « **un cagnottage compulsif** » pour reconstituer l'épargne dans une précédente mandature.

S'il est important de conserver une capacité d'auto-investissement en préservant l'épargne, il nous en coûtera plus cher de recréer des politiques, des dispositifs et des structures qui auront été malmenées pour répondre à un plus grand nombre de familles qui auront été fragilisées.

Votre BS nous apprend un résultat d'exercice excédentaire certes en érosion mais au-delà des projections.

Nous n'abuserons pas pour parler d'insincérité budgétaire lors de l'étude du BP mais nous constatons qu'il vous aura fallu patienter 8 mois d'exécution comptable pour réinjecter quelques crédits sur des lignes malmenées ou plutôt sous-évaluées.

Mais encore une fois « **La Somme n'y est pas** »

Car vous avez fait le choix de reporter une large part de l'excédent de fonctionnement dans le remboursement de la dette à hauteur de 43 millions

Ces 43 millions auraient été utiles pour abonder les dispositifs précédemment énumérés dont les crédits ont été amputés.

S'il n'est pas question de parler des nouveaux axes et nouvelles orientations que nous aborderons lors du D.O.B il aurait peut-être été pertinent d'amorcer une ambition sur des investissements que nous vous rappelons à toute occasion dont le plan pluriannuel de reconstruction des collèges fait partie entre autres... ainsi qu'un second souffle pour l'aide à l'aménagement des communes.

Et puis n'encourons-nous pas un autre risque ?

Une rumeur nous est parvenue selon laquelle le gouvernement envisagerait un nouvel effort qui serait demandé à 25 % des collectivités les moins endettées.

Aussi votre choix de parier sur le désendettement de la collectivité à défaut d'investir sur l'amélioration des conditions de vie au quotidien des Samariens reviendrait à positionner notre collectivité parmi les heureuses élues mises à contribution exceptionnelle !

Bien évidemment, des zones d'ombre persistent, si ce n'est même la nuit car personne aujourd'hui ne peut prédire ce qu'il adviendra d'ici le 31 décembre.

Les députés et les sénateurs, le plus souvent vos amis et vos familles politiques effectuent des votes contradictoires selon qu'ils soient députés ou sénateurs lorsqu'ils ne sont pas ministres pour préparer en silence les décrets afin de contourner le travail parlementaire.

C'est un peu le remake du mythe de Pénélope attendant le retour d'Ulysse.

A l'ouvrage conçu comme une ruse, consistant à faire semblant de tisser sur le métier un grand voile en déclarant ne pouvoir s'engager avant d'avoir terminé la tapisserie qu'elle ne terminera jamais en la défaisant la nuit, les députés ont tricoté ce que les sénateurs repelote pour attendre les textes du gouvernement dont personne ignore l'existence des décrets sur les bureaux des ministères.

Pour revenir à l'objet de notre session.

Nous avons une profonde conviction, personne dans cette assemblée, nous avons bien dit personne, imagine, attend ou se réjouit de l'avènement aux affaires du Rassemblement National.

Personne dans cette assemblée ignore le danger de l'extrême-droite dans le département, car c'est bien sous le classement d'extrême-droite que le ministère de l'intérieur inscrit le mouvement Lepeniste.

Aussi lorsqu'il manquera un euro pour une famille Samarienne, pour se soigner, se loger confortablement, pour manger à sa faim, pour étudier, se déplacer, se former, s'inscrire dans un club sportif ou une association culturelle c'est un nouveau vote pour le Rassemblement National qu'on favorise.

Lorsqu'il manquera un euro pour placer un parent, lui obtenir une aide à domicile, un aidant, pour rémunérer un accueillant familial c'est un nouveau vote pour le Rassemblement National qu'on favorise.

Lorsqu'on ne pourra pas ou ne voudra pas soutenir à la hauteur nécessaire les dispositifs d'aide à la lecture, au devoir de mémoire, aux équipements pour les collèges publics, le soutien au développement de la filière agricole, c'est un nouveau vote nouveau pour le Rassemblement National qu'on favorise.

Lorsque le projet local d'un bourg ou d'un village sera retoqué par manque de crédits, lorsqu'on privera d'un aménagement, une reconstruction ou une réhabilitation pour naître la colère d'un maire, son équipe municipale et la population, ce sont de nouveaux votes pour le Rassemblement National qu'on favorise.

Madame la Présidente,
Mes très chers collègues,

Il est peut-être déjà trop tard si on prête trop attention aux scénarios dont on nous abreuve en continu.

L'hystérisation de certains sujets ont d'ores et déjà clivé le paysage à l'extrême-droite comme à l'extrême-gauche.

Mais il n'est pas encore écrit la fin de l'histoire si nous savons répondre aux urgences, réparer les malheurs, accompagner les fragilités et construire un quotidien de solidarité sans jouer petits bras en sélectionnant un public de plus en plus restreint en raison des critères excluant de nos dispositifs.

Si le budget supplémentaire ne répond pas à cette ambition comme nous l'avons exposé, il n'y a plus un exercice budgétaire à perdre dès 2026 pour construire avec votre opposition une nouvelle orientation de progrès.

En 2026 plus un habitant du département doit pouvoir dire, rien n'est fait pour moi sinon nous aurons participé à favoriser de nouveaux votes pour l'extrême-droite et le Rassemblement National.

Mais pour aujourd'hui, au sens figuré comme au sens propre « **La Somme n'y est pas** ».

Je vous remercie.

Groupe Avenir Solidaire et Durable (Esra ERCAN)
Discours Session du 1er décembre 2025 - Budget supplémentaire

Madame la Présidente,
Mesdames Monsieur les Vice-présidents,
Chères collègues,

Nous sommes réunies aujourd'hui pour examiner le budget supplémentaire de notre Département. Un moment qui doit permettre à notre collectivité de corriger en cours d'année les prévisions du budget primitif et d'intégrer les résultats de l'année précédente.

Permettez-moi de revenir brièvement sur le contexte dans lequel nous avons adopté le budget primitif, ainsi que sur les enjeux que cela implique pour l'avenir de notre département.

Lors de l'adoption du budget primitif, la majorité départementale a décidé d'engager une orientation qui n'était pas la nôtre, avec des réductions budgétaires significatives et la suppression de dispositifs essentiels pour les habitants de ce département.

Un véritable coup de frein, motivé par la nécessité de participer à l'effort budgétaire national, demandé par l'État, qui doit faire face à un déficit de plus en plus préoccupant. En conséquence, notre budget de fonctionnement a été diminué de 0,7 %, tandis que nos investissements ont été réduits de près de 40 millions d'euros. Ces choix, difficiles à accepter, mettent en péril l'avenir de nos politiques départementales en matière d'action sociale, d'éducation, de solidarité, et de développement local.

Aujourd'hui, alors que nous examinons ce budget supplémentaire, nous espérons pouvoir observer un peu plus de marge de manœuvre. En effet, au vu des résultats financiers récents, il semblerait que la situation se soit quelque peu améliorée. Il aurait été légitime d'attendre une volonté de la majorité départementale de donner un nouveau souffle à nos politiques, en rétablissant certaines baisses, en renforçant

le fonctionnement, ou encore en relançant des investissements essentiels pour notre territoire et ses habitants.

Or, force est de constater qu'aujourd'hui, les choix que vous opérez sont des choix qui se maintiennent dans la politique d'austérité budgétaire. Rien ne montre une réelle volonté de répondre aux attentes de nos concitoyens, ni de réinvestir dans nos politiques publiques, qui jouent un rôle crucial dans le bien-être et la cohésion sociale de notre territoire.

La majorité départementale fait le choix lors de ce budget supplémentaire de renoncer à une partie de l'emprunt d'équilibre voté précédemment, en décidant de baisser le montant prévu de 71 millions d'euros à 21 millions d'euros. Cette même majorité départementale prend aussi l'initiative de rembourser une partie de sa dette, à hauteur de 43 millions d'euros. Un remboursement qui n'est pas une priorité dans la période que nous traversons.

Pour rappel, ces décisions interviennent, dans un contexte où nous ne consommons pas la totalité des budgets voté par notre collectivité, en 2024 c'est un résultat net excédentaire de plus de 94 millions d'euros pour le budget principal.

Au lieu d'opter pour une gestion dynamique et ambitieuse, permettant d'investir à la hauteur des attentes de nos habitants, votre majorité a privilégié une politique de prudence excessive. Cela enferme notre département dans un recul certain, qu'il sera difficile, voire impossible, de rattraper dans l'avenir.

Il aurait été possible d'adopter une autre orientation, plus audacieuse, qui aurait permis de continuer à investir pour l'avenir, en soutenant l'attractivité de notre territoire, en améliorant la qualité de vie et en favorisant l'épanouissement de tous nos habitants.

Mais aujourd'hui, c'est cette gestion timide qui prévaut, et ce choix a un coût : celui d'un recul de notre département, au détriment de ceux qui comptent sur nous pour leur avenir.

Cette gestion timide, nous l'observons très clairement dans ce budget supplémentaire. Parmi les augmentations que nous observons en dépenses de fonctionnement, la majorité concerne des dépenses obligatoires. Ces coûts incontournables sont liés à des exigences réglementaires, des obligations légales ou à des besoins indispensables pour assurer la continuité de nos services. Tels que les 5 millions d'euros de crédit supplémentaires pour la rémunération des assistants familiaux, 2,6 millions d'euros supplémentaires dû à l'augmentation des frais d'hébergement en EHPAD, ou bien les 1,95 millions d'euros pour la prestation compensatoire du handicap (PCH) liée à des augmentations des tarifs, mais aussi du nombre de bénéficiaires.

Aujourd'hui la question que l'on se pose, c'est quel sera le bilan à la fin de ce mandat ? Où en sommes-nous concrètement dans la rénovation/ reconstruction de nos collèges ? 1 collège en 1 mandat et encore ? Cela fait plusieurs mois que nous demandons le plan pluriannuel d'investissement des collèges, ou en sommes-nous de la consommation de l'enveloppe de 100 millions d'euros votée pour la période 2023-2028 ?

Ensuite, concernant notre politique d'aménagement du territoire, il convient de faire le point sur le développement autour des grands projets encore en cours, tels que la vallée de Somme et la vallée Idéale. Où en sommes-nous dans les réalisations ? Quelles opportunités économiques, sociales et environnementales ces projets ont-ils générées ? Et surtout, comment veillons-nous à ce que ces aménagements profitent à l'ensemble de nos habitants, contribuant à réduire les zones d'inégalité territoriale ?

Pour finir, quels sont les résultats en matière de politiques sociales ? la prise en charge des personnes en situation de handicap, le traitement des demandes de placement, ainsi que l'insertion des personnes fragilisées. Quels sont les objectifs fixés ? et sur quelle durée ?

Enfin chers collègues, nous profitons de cette session du budget supplémentaire pour interpeller la majorité départementale sur un certain nombre de sujets qui nous préoccupent, tant pour nous que pour les acteurs de notre département.

Tout d'abord, nous avons déposé lors de cette session un vœu afin d'attirer l'attention de l'État sur l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et les pays du Mercosur, qui sera soumis au vote du Parlement européen dans les semaines à venir. Cet accord prévoit notamment l'importation massive de produits agricoles, qui ne respectent pas nos normes environnementales et sanitaires.

Dans un contexte d'instabilité géopolitique, il nous paraît crucial de préserver, défendre et garantir notre souveraineté alimentaire. Nous devons agir avec responsabilité pour protéger nos agricultrices et agriculteurs, notre environnement et la santé de nos citoyens face à ces risques potentiels.

Nous appelons donc la majorité départementale à soutenir cette démarche et à faire entendre la voix de notre territoire dans ce débat essentiel pour l'avenir de notre agriculture et de notre souveraineté.

Par ailleurs, nous profitons pour déposer un vœu afin d'interpeller l'État sur les menaces qui pèsent sur nos politiques publiques en matière d'aménagement du territoire et de préservation de l'environnement. Notamment du fait des dysfonctionnements dans le recouvrement de la taxe d'aménagement, mais aussi d'une baisse prévue du produit de cette taxe à hauteur de 430 millions d'euros entre 2023 et 2025. Pour rappel, la taxe de déménagement est une recette fléchée pour la préservation de nos espaces naturels sensibles, mais aussi le financement des CAUE. À ce jour, la Fédération nationale des Centres d'Architecture et d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) annonce une suppression de 77 postes dans le réseau des CAUE entre début 2024 et la mi-2025. Dans ce sens, nous demandons à l'État d'apporter un soutien financier aux départements, les plus en difficulté, afin de leur permettre de soutenir leur CAUE. Nous appelons également à abaisser le seuil de surface de définition des "grands projets" pour accélérer le recouvrement des cotisations les plus significatives, afin de sécuriser ces financements indispensables à la poursuite de notre engagement en matière d'environnement et d'aménagement durable.

Pour finir, nous souhaitons interpeller l'assemblée départementale sur une question primordiale : celle de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Alors que nous venons d'assister à deux journées de mobilisation nationale à l'initiative des collectifs et associations pour sensibiliser et agir, il nous semble impératif d'agir concrètement sur notre territoire, où les chiffres sont plus que préoccupants. En effet, entre 2023 et 2024, les violences sexistes et sexuelles ont progressé de 18,6 %, avec plus de 1500 faits répertoriés entre juillet 2024 et juin 2025, soit une augmentation de 200 cas par rapport à la même période l'année précédente.

Les associations du département jouent un rôle essentiel en identifiant ces situations de violence et en accompagnant les victimes. Nous partageons leur constat : il est urgent d'intervenir dès le plus jeune âge pour prévenir ces violences. C'est pourquoi nous demandons au Conseil Départemental de la Somme d'amplifier ses actions en intégrant, dans sa politique éducative, la mise en place d'un programme de prévention contre les violences sexistes et sexuelles. Ce dispositif pourrait s'appuyer sur des partenariats avec les acteurs éducatifs et les acteurs locaux.

À l'image du département de la Seine-Saint-Denis, nous pouvons développer des initiatives telles que « Les jeunes contre le sexisme » ou encore l'expérimentation du « Brevet contre le sexisme », visant à valoriser l'implication et les acquis des élèves dans cette lutte essentielle.

Nous devons agir dès aujourd'hui pour construire un territoire où chaque jeune grandit dans le respect, la tolérance et la sécurité, en rompant le silence et en renforçant notre engagement collectif contre toutes les formes de violences.

Vous l'aurez compris, ces propositions incarnent des sujets sur lesquels nous souhaitons porter votre attention, mais aussi des préoccupations que nous voulons traduire concrètement dans nos politiques publiques.

Pour conclure, Madame la Présidente, chers collègues de la majorité, ce budget supplémentaire n'est visiblement pas l'occasion d'une inflexion politique. La question qui se pose c'est celle de la boussole et la direction politique que vous

souhaitez impulser à notre collectivité, aujourd'hui nous avons le sentiment qu'il n'y a plus de direction donnée auprès des services. Nous avons le sentiment que la majorité départementale se limite à une gestion du quotidien sans vision claire pour l'avenir.

Il serait peut-être temps de définir un projet structurant pour notre département et ses habitants.

Je vous remercie.

**Intervention de Frédéric FAUVET
Conseiller départemental d'Amiens
Président du groupe « La Somme en commun »**

**A l'occasion de l'examen du Budget supplémentaire 2025
du Conseil départemental de la Somme**

Session du 1^{er} décembre 2025

Madame la Présidente,
Chers collègues,
Mesdames Messieurs,

J'aurais pu, comme Mme la Présidente vient de la faire, revenir et m'attarder sur les récentes annonces du Premier Ministre Lecornu. Mais commenter le plan imaginaire du gouvernement sur les départements et la décentralisation (cela doit être la 12^{ème} version en 3 ou 4 ans ...), qui relève plus de l'écran de fumée que d'un véritable projet concerté et susceptible de franchir le brouillard et le chaos politique actuel au niveau national ne me paraît pas opportun aujourd'hui.

Je veux me concentrer sur les termes du Budget supplémentaire de notre collectivité pour l'année 2025, qui arrive très tardivement en ce mois de décembre.

C'est-à-dire que l'on nous soumet, à quelques jours de la fin de l'année, les ajustements à apporter au Budget primitif adopté il y a 9 mois déjà, et cela près de 6 mois après l'étude par notre assemblée du Compte financier unique... En cette période nous devrions plutôt débattre et évoquer nos orientations budgétaires pour l'année nouvelle qui arrive dans quelques semaines. C'est aussi peu de dire que ce Budget supplémentaire n'a pas été conçu pour infléchir un tant soit peu les termes de votre budget primitif. Le choix de ce calendrier ne permettra donc pas d'infléchir les difficiles politiques mises en œuvre cette année : ainsi les recettes supplémentaires constatées aujourd'hui ne pourront venir soulager les nombreuses baisses imposées au budget primitif. Vous persistez dans vos erreurs et votre résignation !

Il n'est d'ailleurs qu'à constater que le montant prévu au Budget primitif des emprunts nouveaux, 72M€, est finalement réduit de 70%, pour terminer à 21M€, comme l'an passé. C'est, année après année, votre marque de fabrique : des annonces anxiogènes pour finalement cagnoter ou se désendetter. C'est le symbole de vos orientations politiques : réduire encore et toujours nos politiques publiques pourtant attendues par nos

concitoyens et renoncer à préparer l'avenir. Pourquoi accélérer notre désendettement alors que nos ratios, comme la durée de désendettement, est dans la moyenne des départements ?

Sur 93 millions d'investissement à ce Budget Supplémentaire 50 millions d'emprunts supprimés en moins et 43 millions de remboursement anticipé de la dette. Aucun projet nouveau, aucune accélération des dossiers en cours, aucune proposition pour notre avenir.

Bientôt nous allons être à nouveau ponctionné, avec le Dilico par exemple, pour nos indicateurs financiers positifs alors que le taux de pauvreté de nos habitants explose Piloter notre département exclusivement sur des considérations prudentielles sur le plan budgétaire est une réponse insatisfaisante et lourde de conséquences pour notre économie locale qui a besoin plus que jamais de la commande publique. Cela dépasse le cadre souhaitable de la bonne gestion pour ressembler à une démission : il n'y a plus de projets, plus d'ambition pour l'avenir de notre département. Il ne vous reste plus qu'à éteindre la lumière et constater notre lente descente aux enfers.

Pour notre part, et parce que nous avons toujours de l'ambition pour la Somme et les Samariens, **nous proposons de conserver tout ou partie de ces 50 millions d'emprunts, prévus au BP de mars dernier, pour agir et pour réparer vos mauvais choix.**

Avec ce Budget supplémentaire si tardif, vous confirmez le recul de pans entiers des politiques publiques de la collectivité départementale. C'est le cas dans le domaine des politiques d'aide aux communes et d'aménagement du territoire.

Elles sont les laissées pour compte de vos orientations pour 2025, avec des baisses en investissement de 20% pour les politiques d'aménagement, des baisses de 30% pour l'entretien des routes, un recul de plus de 20% du Fonds d'appui aux communes, la disparition du Fonds d'aide aux intercommunalités dont la Loi leur a pourtant confié le pilotage des dossiers les plus structurants pour nos territoires...

Avec une partie de 50M€ d'emprunts, nous pouvons de nouveau accompagner les intercommunalités de la Somme dans leurs projets ! Comme nous vous avons proposés de prolonger les politiques d'aides aux communes et de leur donner davantage de visibilité sur les prochaines années. Alors même que vous continuez d'entretenir le flou et que les élus municipaux ne savent même pas s'ils pourront compter en 2026 sur des dispositifs d'aides à leurs projets...

C'est aussi le cas dans le domaine, pourtant si important, des politiques éducatives, avec des baisses de plus de 20% pour la réhabilitation bâtementaire des collèges samariens et leur mise aux normes en matière d'isolation et d'accessibilité, des baisses qui vont encore retarder la nécessité d'accomplir ces travaux urgents et nécessaires, notamment pour diminuer la facture énergétique ...

Là aussi, nous vous avons proposé de faire mieux et davantage pour concrétiser la promesse d'égalité des chances en matière scolaire et d'être aux côtés de la jeunesse samarienne pour préparer l'avenir de notre département. Mais ce Budget supplémentaire ne marque aucune inflexion et ne permettra pas davantage de rendre la rentrée scolaire effectivement gratuite pour les collégiens et leurs familles, au moment où vous avez diminué le chéquier collégien de 80 à 50 euros...

Pour notre part, avec une partie de 50M€ d'emprunts que vous vous apprêtez à gommer, nous vous proposons d'accélérer la réhabilitation des collèges de la Somme et de mettre en place un kit de rentrée scolaire pour tous les collégiens, leur garantissant ainsi qu'à leurs familles la gratuité effective de la rentrée scolaire et l'accès à des fournitures utiles et de qualité !

Vous avez renoncé, madame la Présidente, à agir alors que les difficultés économiques et sociales auxquelles sont confrontées tant de nos concitoyens doivent au contraire nous inciter à être imaginatifs et ambitieux. Et nous pourrions l'être pour lutter contre le déterminisme social qui prive dès le plus jeune âge tant de nos enfants de toute chose d'élévation sociale par l'éducation, en agissant au niveau de l'école maternelle, à l'âge où tout se joue, en accompagnant les communes et les enseignants dans leurs projets et leurs missions.

Cela n'est pas une vue de l'esprit, et d'autres départements comme celui du Pas-de-Calais, le font car ils ont compris que renoncer à agir est la pire des solutions. Nous aussi, nous pouvons et nous devons le faire !

Et que dire encore de l'abandon des associations, des acteurs culturels et sportifs de notre département, qui subissent la disparition brutale des appels à projet et des baisses de subventions comprises entre 10 et 30% !

Là non plus, ce budget supplémentaire ne va pas permettre de réparer le mal que vous avez causé au lien social patiemment tissé par les acteurs associatifs, sauf à revenir sur vos mauvais choix du printemps dernier. Ce que nous proposons de faire sans tarder, en ne renonçant pas à

emprunter pour agir, pour aider, pour soutenir ceux qui font vivre nos territoires !

Dans les domaines de l'insertion comme dans celui de la protection de l'enfance, vous vous entêtez là encore à faire toujours moins alors que les besoins sont immenses. Avec la généralisation du RSA rénové que vous aviez voulu expérimenter, il est clair que cela devrait impliquer beaucoup plus de moyens pour accompagner les allocataires du RSA, pour les aider à retrouver le chemin d'une formation qualifiante ou d'un emploi durable, pour traiter leurs éventuels problèmes de santé, physique ou psychique, qui sont parfois le frein principal à leur insertion professionnelle mais restent négligés dans notre schéma d'accompagnement des allocataires. Est-il besoin de rappeler nos indicateurs sanitaires et sociaux ? La délégation picarde du Secours Catholique a présenté son rapport annuel ce vendredi : la situation est catastrophique. Nous nous mobilisons cette semaine contre les violences faites aux femmes : notre département est dans le Top 3, nous sommes la région avec le plus fort taux d'illettrés ...

Quant à la protection de l'enfance, la Mission d'information mise en œuvre à ce sujet démontre l'ampleur des retards en matière de conditions d'accueil et de personnel, ce qui malheureusement ne trouve aucune traduction dans vos budgets. Là encore, nous proposons d'agir en utilisant davantage nos marges de manœuvre budgétaires, afin que notre collectivité départementale assume pleinement sa compétence en la matière.

Madame la Présidente,
Chers collègues,

Sur tous ces sujets, nous vous proposons des amendements financés sur un emprunt, que vous aviez vous même prévu au Budget primitif et qui se retrouve rogné de 70% aujourd'hui, ainsi que vous l'aviez vous-même envisagé au printemps dernier. C'est bien la preuve que cela est possible, à condition toutefois de conserver pour notre département une ambition intacte pour agir au quotidien et pour préparer l'avenir.

Je ressens, avec ce BS, votre résignation. C'est un abandon de notre département, de son avenir et de ses habitants.

Je vous en conjure : c'est lorsque les difficultés s'accumulent qu'il faut faire preuve d'audace et investir pour l'avenir.

Soyez certain que nous avons cette ambition pour la Somme et pour les Samariens et que nous continuerons à être force de proposition !

Session du Conseil départemental du 1^{er} décembre 2025
Consacrée au Budget supplémentaire 2025

Commission N°3

**Aider les communes de la Somme et les intercommunalités
en accompagnant leurs projets**

Amendement au rapport 25-1-40

Présenté par les groupes La Somme en commun, Gauche démocrate
républicaine, Avenir solidaire et durable

Afin de répondre aux attentes de nos concitoyens dans tous les territoires somariens, le Conseil départemental de la Somme confirme et abonde son soutien aux projets portés par les intercommunalités et les communes.

Conscient que la République du quotidien s'exprime aussi au travers des projets portés par ses collectivités locales au plus près du terrain, notre département veille à être à leurs côtés au moyen notamment du Fonds d'Appui aux Communes et du Fonds de soutien aux intercommunalités.

Dépenses :

Section d'investissement : 10 millions d'euros au chapitre 204 Subventions d'équipement versées

Recettes :

Section d'investissement : 10 millions d'euros au chapitre 16 Emprunt et dettes assimilées



Frédéric FAUVET

Session du Conseil départemental du 1^{er} décembre 2025
Consacrée au Budget supplémentaire 2025

Commission N°4

« Demande de prêt bonifié auprès de la Banque des territoires pour rénover le patrimoine dédié à la protection de l'enfance et améliorer les conditions d'accueil des enfants »

Amendement au rapport 25-1-40

Présenté par les groupes La Somme en commun, Gauche démocrate
républicaine, Avenir solidaire et durable

Le secteur de la protection de l'enfance connaît depuis plusieurs années une crise structurelle découlant d'un accroissement important des jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance par la Justice, non compensé par un surcroît de moyens nécessaires.

La Banque des territoires, filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations, a créé un prêt bonifié pour les collectivités territoriales afin de les aider à entretenir et à rénover le parc immobilier de l'Aide Sociale à l'Enfance ainsi que celui des structures partenaires de la protection de l'enfance.

Après une première expérimentation dans le département du Nord notamment pour apporter des solutions à la crise constatée dans le secteur de la protection de l'enfance qui relève de la compétence principale des collectivités départementales, l'enveloppe de ce prêt bonifié se monte à 350 millions d'euros pour 2025. La pertinence de cet outil financier est d'ailleurs confirmée par les conclusions du récent rapport réalisé par Olivier Sichel, consacré aux pistes à suivre pour sortir le domaine de la protection de l'enfance de la crise qu'il traverse.

Le Conseil départemental de la Somme décide donc de demander un premier prêt bonifié auprès de la Banque des territoires, pour un montant de 5 millions d'euros, et engage immédiatement cette rénovation du patrimoine utilisé pour la protection de l'enfance afin d'accueillir, dans de meilleures conditions, les enfants qui nous sont confiés par la Justice.

Dépenses :

Section d'investissement : 5 millions d'euros au chapitre 21 Immobilisations corporelles

Recettes :

Section d'investissement : 5 millions d'euros au chapitre 16 Emprunt et dettes assimilées



Frédéric FAUVET



Laurent BEUVAIN

Session du Conseil départemental du 1^{er} décembre 2025
Consacrée au Budget supplémentaire 2025

Commission N°1

« Accélérer la réhabilitation des collèges de la Somme »

Amendement au rapport 25-1-40

Présenté par les groupes La Somme en commun, Gauche démocrate
républicaine, Avenir solidaire et durable

Pour préparer l'avenir et répondre concrètement aux enjeux du présent, il est urgent que le Département de la Somme fasse preuve de volontarisme en matière de politiques éducatives. En faisant à nouveau de l'éducation une grande priorité d'action de notre collectivité, nous pourrons **apporter des réponses concrètes aux enjeux de mixité scolaire et d'humanisation de nos collèges par l'amélioration des conditions d'accueil et d'enseignement.**

A l'instar de ce qui se fait déjà dans plusieurs autres départements de France, en particulier dans celui de la Haute-Garonne, **notre collectivité considère que la reconstruction et la réhabilitation de plusieurs collèges de la Somme doivent être l'occasion, dans le cadre d'une co-élaboration avec les autorités de l'éducation nationale et les organisations représentatives des enseignants et des parents d'élèves, de réaffecter des collégiens scolarisés en REP+ dans des collèges socialement plus favorisés.**

Parce que la mixité sociale et scolaire est à la fois un gage de réussite scolaire et d'égalité des chances, cela implique, en lien avec l'Education Nationale, d'engager davantage de moyens pour accompagner les élèves, particulièrement ceux qui seront réaffectés et d'améliorer l'accueil dans les établissements.

La réhabilitation bâtementaire et la reconstruction de plusieurs établissements secondaires samariens doivent donc s'accélérer, avec la perspective d'en faire des espaces plus accueillants et plus humains, et d'adapter les effectifs scolaires à ces objectifs.

Pour ce chantier, qui devra nécessairement être conduit sur le moyen et le long terme, **le Conseil départemental de la Somme décide d'inscrire au budget supplémentaire 2025 une somme supplémentaire de 10 millions d'euros.**

Dépenses :

Section d'investissement : 10 millions d'euros au chapitre 21 Immobilisations corporelles

Recettes :

Section d'investissement : 10 millions d'euros au chapitre 16 Emprunt et dettes assimilées



Frédéric FAUVET

Session du Conseil départemental du 1^{er} décembre 2025
Consacrée au Budget supplémentaire 2025

Commission N°4

« Accélérer les travaux d'accessibilité dans les collèges »

Amendement au rapport 25-1-40

Présenté par les groupes La Somme en commun, Gauche démocrate
républicaine, Avenir solidaire et durable

Depuis plusieurs années, le département prépare ou conduit des travaux destinés à **rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite les différents collèges samariens.**

C'est en effet un levier essentiel pour **faire de nos collèges des établissements réellement inclusifs pour tous les élèves et une application concrète du principe d'égalité des chances en matière d'éducation.**

Le Conseil départemental de la Somme décide d'**accélérer les délais de réalisation des études préalables et le rythme de ces travaux de mise en conformité et d'accessibilité des bâtiments des collèges du département en doublant le budget consacré à ce domaine si important.**

Dépenses :

Section d'investissement : 500 000€ au chapitre 21 Immobilisations corporelles

Recettes :

Section d'investissement : 500 000€ au chapitre 16 Emprunt et dettes assimilées



Frédéric FAUVET



Esra ERCAN

Session du Conseil départemental du 1^{er} décembre 2025
Consacrée au Budget supplémentaire 2025

Commission N°5

Soutenir les acteurs culturels pour encourager l'accès à la culture dans tous les territoires

Amendement au rapport 25-1-40
Présenté par les groupes La Somme en commun, Gauche démocrate
républicaine, Avenir solidaire et durable

L'action des acteurs culturels pour diffuser la culture en tous lieux du département, la rendre accessible à tous nos concitoyens et associer le maximum de Samariens aux pratiques artistiques, mérite le soutien et l'attention de notre collectivité départementale.

C'est la raison pour laquelle le Conseil départemental, réuni en session le 1^{er} décembre 2025, décide d'abonder ses aides et subventions aux acteurs culturels du département.

Dépenses :

Section de fonctionnement : 500 000 euros au chapitre 65

Recettes :

Section de fonctionnement : 500 000 euros au chapitre 023 virement de la section d'investissement

Nota bene : Sachant que le montant des sommes prélevées au chapitre 023 sera compensé dans la section d'investissement par une recette provenant d'un emprunt complémentaire.



Frédéric FAUVET

Session du Conseil départemental du 1^{er} décembre 2025
Consacrée au Budget supplémentaire 2025

Commission N°5

Accompagner davantage les clubs et les associations sportives dans leurs actions au service du bien-être, de la santé et du vivre ensemble

Amendement au rapport 25-1-40

Présenté par les groupes La Somme en commun, Gauche démocrate républicaine, Avenir solidaire et durable

Les clubs et les associations sportives jouent un rôle essentiel au Vivre-ensemble et œuvrent utilement en faveur du bien-être et de la santé des Samariens.

Autant de raisons pour lesquelles le Conseil départemental, réuni en session le 1^{er} décembre 2025, décide d'abonder ses aides et subventions aux acteurs sportifs du département, pour amplifier l'élan constaté depuis les Jeux Olympiques de Paris en 2024.

Dépenses :

Section de fonctionnement : 600 000 euros au chapitre 65

Recettes :

Section de fonctionnement : 600 000 euros au chapitre 023 virement de la section d'investissement

Nota bene : Sachant que le montant des sommes prélevées au chapitre 023 sera compensé dans la section d'investissement par une recette provenant d'un emprunt complémentaire.



Frédéric FAUVET

Vœu déposé par les élus du groupe « Unis pour la Somme » ainsi que par Guillaume Duflot, Françoise Maille-Barbare, Monique Evrard, Guislaine Sire, Wilfried Larcher et Frédéric Demule

Des moyens pour l'aménagement durable de notre territoire !

Département rural et littoral, territoire de vallées, de marais, de paysages remarquables et d'une biodiversité unique, notre collectivité a depuis longtemps fait le choix d'une politique exemplaire en matière d'Espaces naturels sensibles (ENS). En parallèle, grâce à l'action menée par les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), nous accompagnons les citoyens, les collectivités et les professionnels dans la construction d'un cadre de vie harmonieux, durable et respectueux des territoires.

Notre Département est aujourd'hui propriétaire de 284 hectares d'ENS, principalement sur les milieux humides de la vallée de la Somme et de ses coteaux. Ces espaces sont de véritables laboratoires naturels au service de la restauration écologique. De son côté, le CAUE de la Somme joue un rôle majeur dans la transition écologique, l'adaptation au changement climatique, la qualité du bâti et l'aménagement durable, fort de ses 598 adhérents et des 11 professionnels (architectes, urbanistes, paysagistes...) qui y travaillent au quotidien.

Ces deux volets majeurs en matière d'aménagement durable de notre territoire sont aujourd'hui menacés par le dysfonctionnement dans le recouvrement de la taxe d'aménagement, qui est leur principale source de financement. Les raisons de cette crise sont multiples : réduction d'effectifs dans les DDFIP, erreurs d'attribution, outils numériques défaillants, réforme de 2022 mal anticipée ou encore bascule de gestion vers les DDFIP sans moyens adaptés. Résultat : le reversement de la taxe d'aménagement a chuté de 47,7 % en 2024 et de 70% en 2025 pour le Département de la Somme. Au niveau national, entre 2023 et 2025 la baisse du rendement de la taxe d'aménagement affectée aux Départements pourrait atteindre plus de 430 millions d'euros. Les conséquences de cette chute sont déjà visibles : plusieurs CAUE ont procédé à des licenciements, d'autres ont dû renoncer à des actions auprès des communes. Les pertes de recettes menacent également la capacité à acquérir, restaurer ou gérer les ENS et fragilisent les budgets des communes qui bénéficient également d'une part de la taxe d'aménagement.

Le 29 janvier 2025, le ministère de l'Économie a reconnu publiquement les dysfonctionnements. Il a affirmé que les sommes dues seraient recouvrées. Mais aujourd'hui encore aucun montant n'est précisé, aucun calendrier n'est communiqué et aucun dispositif transitoire n'est prévu.

Les Départements ne peuvent pas, une nouvelle fois, être privés des ressources qui leur reviennent. Les Samariens, comme tous les Français, ont droit à un environnement préservé et à un aménagement maîtrisé. Ainsi, nous demandons au Gouvernement :

- l'abaissement du seuil de surface de définition des « grands projets » donnant lieu au versement d'un acompte de taxe d'aménagement, afin d'accélérer le recouvrement des cotisations les plus significatives**
- la mise en place d'un dispositif transitoire de compensation afin d'assurer la continuité de financement des CAUE et des ENS dès 2026**
- la sécurisation durable de la ressource fiscale affectée aux politiques écologiques territoriales**

Ce vœu est adressé à :

- **M. Roland Lescure**, Ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique
- **Mme. Amélie de Montchalin**, Ministre de l'action et des comptes publics
- **Mme. Monique Barbut**, Ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature
- **Mme. Françoise Gatel**, Ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation

Une copie de ce vœu est adressée à :

- **M. Rollon Mouchel-Blaisot**, Préfet de la Somme
- **Mme. Sophie Mantel**, Directrice départementale des finances publiques
- **Mme. Isabelle de Waziers**, Présidente du CAUE de la Somme
- **M. Grégory Villain**, Directeur du CAUE de la Somme



Arnaud BIHET



Bertrand DEMOUY



Brigitte LHOMME



Christelle HIVER



Claude HERTAULT



Emmanuel NOIRET



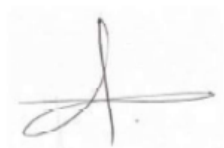
France FONGUEUSE



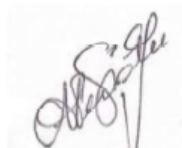
Franck BEAUVARLET



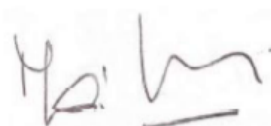
Françoise RAGUENEAU



Guillaume DUFLOT



Guislaine SIRE



Françoise MAILLE-BARBARE



Frédéric DEMULE



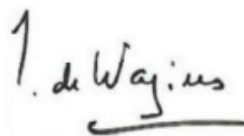
Wilfried LARCHER



Monique EVRARD



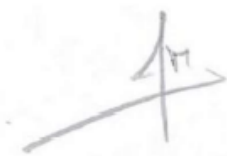
Hubert de JENLIS



Isabelle de WAZIERS



Jannick LEFEUVRE



Jean-Michel BOUCHY



Jocelyne MARTIN



Stéphane HAUSSOULIER



Olivier JARDÉ



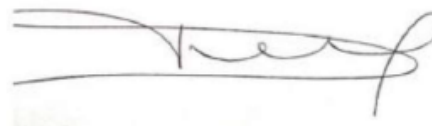
Pascal BOHIN



Sabine CARTON



Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT



Valérie DEVAUX



Virginie CARON-DECROIX



Margaux DELÉTRÉ

Repenser le modèle de financement des collectivités départementales

*Vœu présenté par les groupes La Somme en commun, Gauche démocrate
républicaine, Avenir solidaire et durable*

Les constats posés sont clairs : le modèle social français repose en grande partie sur les Départements, mais ceux-ci ne disposent plus des moyens financiers nécessaires pour assumer durablement leurs missions.

Alors même que les allocations individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH), relevant de la solidarité nationale, voient leurs montants fixés par l'État, leurs hausses ne sont pas compensées à la hauteur des dépenses engagées par les Départements qui ont la charge de leur financement.

Ainsi, depuis 2022, les Départements ont été sommés d'absorber **6 milliards d'euros de dépenses obligatoires supplémentaires, sans compensation.**

Dans le même temps, les recettes des Départements, constituées pour l'essentiel d'une fraction de TVA et du produit des droits de mutation par nature très volatiles, ont chuté de **8,5 milliards d'euros**, fragilisant leur équilibre budgétaire, limitant leur capacité à agir, et menaçant directement l'exercice de leurs compétences, particulièrement en période de crise.

Alors même que l'article 72-2 de la Constitution indique sans ambiguïté que « **tout transfert entre l'État et les collectivités territoriales s'accompagne de l'attribution de ressources équivalentes à celles qui étaient consacrées à leur exercice** », l'État a non seulement fixé le niveau des compensations, mais en a aussi figé la répartition, sans tenir compte de la réalité des dépenses supportées par les collectivités. Résultat : des écarts grandissants, et des fractures territoriales qui se renforcent.

Ces dérives produisent un effet ciseaux brutal auquel sont désormais confrontés une majorité de Départements français : **des dépenses sociales qui explosent, des recettes qui diminuent, une épargne qui s'effondre. De ce fait**, les Départements ne pourront plus absorber toute nouvelle dépense nationale imposée non compensée intégralement et immédiatement.

En conséquence, le Département de la Somme, s'associant à Départements de France, demande au Gouvernement d'ouvrir sans délai une négociation visant à **une refonte complète du financement des collectivités départementales.**

Adressé à Monsieur le 1^{er} Ministre

			
Frédéric FAUVET	Laurent BEUVAIN	Esra ERCAN	Zohra DARRAS

Session du Conseil Départemental de la Somme Lundi 27 novembre 2025

Commission 1

Nous demandons l'abrogation du décret n° 2025 – 197 du 27 février 2025 relatif aux règles de rémunération des agents publics placés en congé de maladie

*Vœu déposé par le groupe Gauche Démocratique Républicaine
et la Somme en commun*

Les élu-e-s départementaux ont été alerté-e-s par les agents de la collectivité des graves mesures portant atteinte à leur pouvoir d'achat en cas d'arrêt maladie.

Le décret du 27 février 2025 précise le versement de 90 % du traitement indiciaire brut pendant 3 mois, moins le jour de carence non rémunéré, puis la moitié du traitement indiciaire pendant 9 mois.

Un agent contractuel avec moins de 4 mois de service sera sans traitement ou avec 4 mois de contrat percevra 90 % de son traitement pendant un mois et ensuite un demi-traitement pendant un mois.

Ces textes avant décret ont obtenu un vote défavorable des organisations syndicales jugeant cette modification comme une attaque en règle contre les droits à la sécurité et à la protection sociales des agents territoriaux.

Protection à laquelle elles et ils ont droit lorsqu'elles et ils sont malades et non absent-e-s par confort.

Les élu-e-s départementaux réunis en session du budget supplémentaire rappellent :

- Le maintien à 100 % de la rémunération en maladie pour les agents titulaires et contractuels sans distinction.
- De renoncer à tout jour de carence, tant dans le public que dans le privé.

Les élu-e-s départementaux rappellent le montant de l'évasion fiscale de 100 milliards et les aides publiques versées aux entreprises de 211 milliards qui pourraient permettre d'abonder les comptes de l'assurance maladie et de la caisse des retraites pour préserver notre système d'indemnisation de solidarité et par répartition.

L'égalité salariale femme / homme rapporterait 7 milliards dans les caisses du régime des retraites et de l'assurance maladie et la création d'1 million d'emplois rapporterait 9 milliards de cotisations qui permettraient d'abonder les comptes de l'assurance maladie et de la caisse des retraites pour préserver notre système d'indemnisation de solidarité et par répartition.

Au regard de ce constat, les élu-e-s départementaux demandent au gouvernement d'étudier ces 4 pistes afin de réorienter l'argent public sur le financement de notre exception culturelle de solidarité sans fragiliser les salariés du service public territorial.



Laurent BEUVAIN



Dolorès ESTEBAN



Guillemette QUIQUEMPOIS



Frédéric FAUVET

Ligne ferroviaire Abbeville - Le Tréport : il faut agir vite

Vœu présenté par les groupes La Somme en commun, Gauche démocrate républicaine, Avenir solidaire et durable

Le 14 novembre dernier, le train léger de la startup Ecotrain, fabriqué par l'entreprise Stratiforme implantée dans notre Région à Bersée au sud de Lille, était exposé devant le Palais de l'Elysée lors du forum « fabriqué en France ».

A cette l'occasion, l'entreprise Stratiforme Industries qui pilote la conception de la cabine, le prototypage des pièces composites et l'industrialisation de ce projet destiné à la régénération des lignes de dessertes fines du territoire, a été mise sous les feux des projecteurs.

La réouverture de la ligne SNCF Abbeville-Le Tréport-Mers-les-Bains a déjà été l'objet de prises de position de notre Assemblée départementale. En juin 2023, le Conseil départemental a adopté une motion pour rappeler le caractère indispensable de cette infrastructure pour répondre au désenclavement de nos territoires comme le bassin industrielle du Vimeu, la vallée industrielle de la Bresle et nos deux stations balnéaires du Tréport et de Mers-les-Bains ainsi que pour les trajets du quotidien.

Le Département s'est alors engagé à soutenir et à s'impliquer dans le projet de réouverture de cette ligne ferroviaire. Alors même que Monsieur Xavier Bertrand, président du Conseil régional des Hauts-de-France, avait fait des promesses sur le sujet en 2018, 2019 et 2020 et que l'Etat, par la voix du ministre des Transports de l'époque, Monsieur Clément Beaune, avait confirmé l'intégration de ce dossier au contrat de plan Etat-Région.

Pourtant, malgré ces différents engagements, pas d'engagement ni de calendrier sur une éventuelle réouverture de cette ligne. Ces nouveaux éléments, comme la solution Ecotrain plaident aujourd'hui pour une relance rapide de ce dossier.

Car les besoins locaux de mobilités sont énormes. Le chantier de l'EPR de Penly démarre dans les prochains mois. Des grandes campagnes de recrutement en Picardie Maritime prévoient la création de 10.000 emplois à proximité du Tréport, seulement pour la phase de travaux. En 2035, le site deviendra opérationnel et il mobilisera 15.000 emplois permanents. Les projets menés à Dieppe s'accélèrent également.

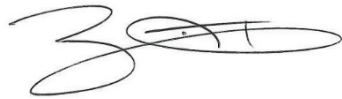
Le projet d'Ecotrain arrive à point nommé alors que l'Etat, la Région et la SNCF s'inquiètent de la dégradation accélérée des infrastructures ferroviaires et se

questionnent sur les outils à mobiliser pour régénérer les lignes ferroviaires du quotidien.

Nous demandons que la Région relance une étude pour la réouverture de la ligne Abbeville-Le Tréport en incluant le train léger et autonome Ecotrain.

A stylized signature in black ink, featuring a large, sweeping loop on the left and a sharp, upward-pointing stroke on the right.

Frédéric FAUVET

A signature in black ink, consisting of a series of connected loops and a long, horizontal stroke at the end.

Laurent BEUVAIN

A signature in purple ink, featuring a prominent, stylized 'Z' at the beginning followed by several horizontal strokes.

Zohra DARRAS

A signature in black ink, showing a complex, overlapping pattern of loops and lines.

Jean-Louis PIOT

Réunion du Conseil départemental du 1^{er} décembre 2025- Budget Supplémentaire

5^{ème} Commission

Motion déposée par les groupes Avenir Solidaire et Durable et La Somme en Commun, Gauche Démocrate et Républicaine

Pour un programme de prévention contre les violences sexistes et sexuelles dans les collèges

Entre 2023 et 2024, les violences sexuelles ont de nouveau augmenté dans les Hauts-de-France, avec des progressions particulièrement marquées dans la Somme (+18,6 %)¹ et le Pas-de-Calais (+8,6 %). Cette hausse souligne l'urgence de renforcer les actions de prévention, d'améliorer la protection des victimes et de poursuivre la sensibilisation face à des violences encore trop souvent passées sous silence.

Le suivi des féminicides par les associations, relayé par la presse locale, rend visibles des tragédies trop souvent ignorées. Ces initiatives humanisent les victimes, soulignent la portée sociale de ces crimes et sensibilisent le public, renforçant notre responsabilité collective pour prévenir les violences et soutenir celles qui en sont victimes. Ce suivi est indispensable.

Les intervenants sociaux du département agissent sur le terrain en coordination étroite avec les commissariats de police, les brigades de gendarmerie, les services de l'État et les associations compétentes en la matière (AGENA, CIDFF, Femmes Solidaires...).

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles est aussi une priorité partagée par l'ensemble de la communauté éducative. Dans le cadre du plan d'actions gouvernemental de lutte contre la prévention des violences sexuelles intrafamiliales, un vademecum a été élaboré par le ministère chargé de l'Éducation nationale et destiné à l'ensemble des personnels.

Le guide « comportement sexistes et violences sexuelles : prévenir, repérer, agir », datant de 2019, constitue également une ressource pour aider les équipes éducatives.

Cette volonté partagée de lutter contre les violences sexistes et sexuelles, manque de traduction concrète auprès des collégiennes et collégiens de notre département. La mise en place d'un programme de prévention à l'échelle du département permettrait non seulement de sensibiliser les jeunes à l'égalité entre les sexes et au respect des autres, mais aussi d'accompagner la détection, la gestion et la prévention des

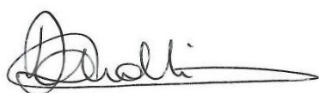
¹ Source : Service statistique ministériel de la Sécurité Intérieure, Ministère de l'Intérieur

situations. La création d'un environnement scolaire sécurisé et respectueux est une étape fondamentale pour favoriser un bien-être éducatif et contribuer à l'émergence d'une société plus égalitaire.

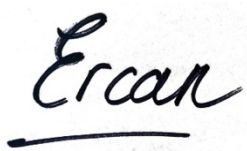
Des départements, tel que la Seine-Saint-Denis se sont déjà engagé sur cette thématique, avec la mise en place d'un dispositif « Jeunes contre le sexisme » et l'expérimentation du « Brevet contre le sexisme » pour valoriser l'implication et les acquis des élèves.

C'est pourquoi le Conseil départemental s'engage à :

- **Inscrire dans sa politique éducative et sociale, une initiative de prévention contre les violences sexistes et sexuelles, en partenariat avec les collèges et les acteurs locaux**



Angelo Tonolli



Esran Ercan



Julie Vast



Frédéric Fauvet

Proposition de réécriture du vœu présenté par les élus des groupes Avenir Solidaire et Durable et La Somme en Commun, Gauche Démocrate et Républicaine

Pour une politique agricole équilibrée et adaptée aux réalités des territoires ruraux

La Somme est un département profondément agricole : 75% de la surface de notre territoire est consacré à cette activité qui façonne les paysages, structure l'économie locale et fait vivre de nombreux bassins de vie ruraux.

Consciente de cette richesse, notre assemblée départementale agit concrètement en faveur d'une agriculture ancrée dans les territoires, économiquement viable et respectueuse de l'environnement. Elle soutient les exploitations et les projets de diversification, développe les circuits courts et valorise les productions locales, notamment dans les repas servis chaque jour aux collégiens. Malgré cette détermination au niveau local, le monde agricole traverse depuis plusieurs mois une période de fortes tensions, entre hausse durable des charges, aléas climatiques, instabilité des marchés et incertitudes sur l'avenir.

Plusieurs évolutions récentes suscitent de fortes inquiétudes. La version actuelle du projet d'accord de libre-échange entre l'Union européenne et les pays du Mercosur, qui prévoit d'importer massivement des produits agricoles (viande bovine, volaille, soja, maïs...) fait peser un risque sérieux de concurrence déloyale. En l'absence de clauses miroirs pleinement effectives, ce traité menace la sécurité alimentaire des consommateurs français et la souveraineté agricole de notre pays.

De la même manière, la mise en œuvre de la surtaxe européenne sur les engrais russes et biélorusses, décidée dans le cadre des sanctions consécutives à l'agression de l'Ukraine, constitue un facteur de fragilisation supplémentaire. Les élus du Département de la Somme soutiennent sans ambiguïté ces sanctions, mais alertent sur la dépendance persistante de l'Europe aux engrais importés qui expose directement les agriculteurs à une hausse brutale des coûts. En 2023 encore, près de 30 % des importations européennes d'urée azotée provenaient de Russie, avec un volume atteignant plus de 735 000 tonnes en 2024. Avec un niveau initial de 40 euros par tonne et appelée à atteindre jusqu'à 430 euros par tonne d'ici 2028, cette surtaxe aura des effets immédiats sur les filières agricoles européennes avec un surcoût estimé entre 8 et 10 %.

En parallèle, de fortes interrogations portent sur l'avenir de la Politique agricole commune dans le cadre du futur budget européen 2028-2034. Si la Commission réaffirme le caractère central de la PAC et garantit, pour la France, un montant de 51 milliards d'euros de soutien direct aux agriculteurs, de nombreux acteurs redoutent une dilution de la PAC dans des plans nationaux et régionaux plus larges. Nous saluons la volonté de mieux cibler les aides vers les exploitations les plus fragiles, les jeunes installés et les zones à contraintes. En revanche, les mécanismes de plafonnement et de dégressivité devront être maniés avec prudence pour ne pas fragiliser certaines exploitations. Les collectivités territoriales, et notamment les Départements, jouent

un rôle essentiel dans le développement des circuits courts et l'accompagnement des filières. Leur place dans la future gouvernance de la PAC doit être pleinement reconnue.

Face à ces enjeux, les élus du Conseil départemental de la Somme demandent à la Commission européenne et au Gouvernement français de :

- **ne pas finaliser l'accord UE–Mercosur sans garanties effectives fondées sur des clauses miroirs juridiquement contraignantes**
- **adapter la mise en œuvre de la surtaxe sur les engrais issus de Russie et de Biélorussie afin d'en limiter l'impact immédiat sur les exploitations, tant que des alternatives industrielles suffisantes ne sont pas opérationnelles**
- **assurer un suivi étroit du marché des engrais et activer sans délai les mécanismes correcteurs promis en cas de flambée des prix**
- **préserver une Politique agricole commune forte, dotée d'un budget ambitieux, réellement sanctuarisé pour l'agriculture et équitable entre les États membres**
- **associer étroitement les représentants du monde agricole aux décisions qui engagent durablement l'avenir des filières.**

Ce vœu est adressé à :

- ***M. Sébastien Lecornu, Premier Ministre***
- ***Mme. Annie Genevard, Ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire***
- ***Mme. Ursula von der Leyen, Présidente de la Commission européenne***

Une copie de ce vœu est adressée à :

- ***M. Rollon Mouchel-Blaisot, Préfet de la Somme***
- ***Mme. Françoise Crété, Présidente de la Chambre d'Agriculture de la Somme***
- ***Mme. Valérie Devaux, Députée Européenne***
- ***Mmes. MM. les parlementaires de la Somme***